



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

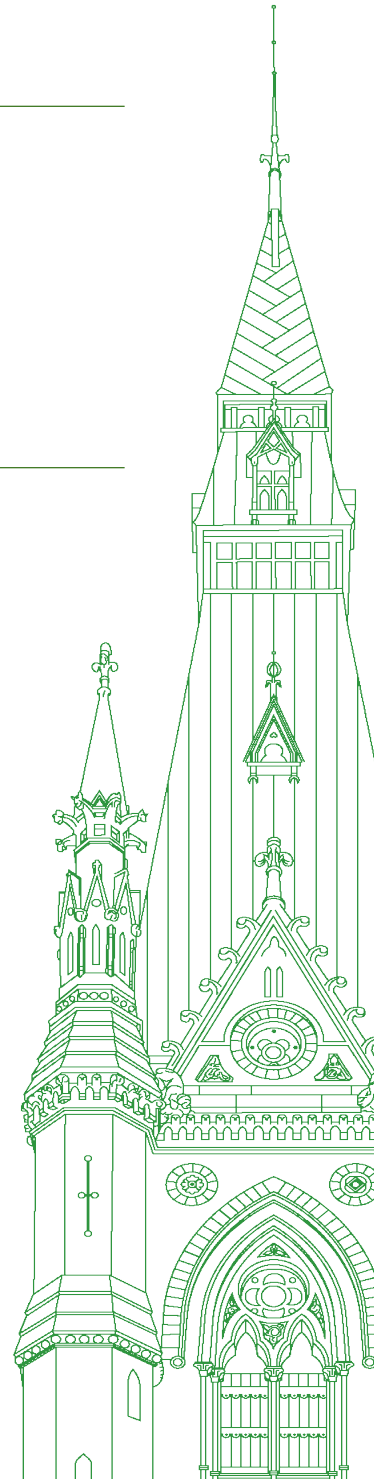
Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 017

Le lundi 1^{er} décembre 2025

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 1er décembre 2025

• (1530)

[Traduction]

La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)): Je déclare la séance ouverte. Bienvenue à la 17^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Avant de commencer, je demanderai à tous les participants dans la salle de lire les directives sur les cartes mises à jour qui se trouvent sur votre table. Il s'agit de mesures mises en place pour aider à prévenir les effets Larsen, afin de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez également un code QR qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation, si besoin est. Je confirme que, conformément à la motion ordinaire adoptée par le Comité, tous les témoins en ligne ont effectué avant la réunion les tests de connexion requis. Veuillez attendre que je vous donne la parole pour parler. Toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 5 novembre 2025, le Comité se réunit aujourd'hui pour étudier les effets des influenceurs et du contenu des médias sociaux sur les enfants et les adolescents.

Nous recevons aujourd'hui, par vidéoconférence, Fenwick McKelvey, professeur agrégé en politique des technologies de l'information et des communications à l'Université Concordia.

[Français]

De l'Association des créatrices et créateurs de contenu du Québec, nous accueillons Laurence Labrosse-Héroux et Farnell Morisset.

[Traduction]

Nous recevons Richard Robertson, de B'nai Brith Canada, par vidéoconférence.

Nous recevons aussi Monique St. Germain, du Centre canadien de protection de l'enfance, par vidéoconférence.

Enfin, nous recevons Jocelyn Monsma Selby, de Connecting to Protect, également par vidéoconférence.

Chacun dispose de cinq minutes pour présenter ses observations préliminaires.

Nous commencerons par M. Fenwick McKelvey.

Je vous en prie, monsieur.

Fenwick McKelvey (professeur agrégé, Politique des technologies de l'information et de la communication, Université Concordia, à titre personnel): Je suis professeur agrégé en politique des technologies de l'information et de la communication à l'Université Concordia. Je présente cet exposé avec Mme Elizabeth

Dubois, qui ne peut être ici aujourd'hui, et je vous fais part des résultats des recherches menées dans le cadre du projet du Labo Pol Comm Tech sur les influenceurs politiques et civiques.

Nous intervenons aujourd'hui en tant que spécialistes des systèmes de médias numériques et des médias automatisés qui portent une attention croissante aux influenceurs, réels et virtuels. Bien que nos recherches concernent principalement la dynamique générale des médias, nous mettons l'accent sur certaines tendances pour faire comprendre comment ces changements peuvent avoir un impact sur les enfants et, surtout, sur les jeunes.

Les recherches montrent que les enfants ont vécu de profonds changements dans nos systèmes médiatiques. Twitch et TikTok, ainsi que des jeux comme Roblox et Fortnite, normalisent les cryptomonnaies et apprennent aux enfants à les utiliser, à telle enseigne que 80 % des répondants à une enquête menée auprès de jeunes déclarent avoir investi dans une monnaie virtuelle. L'utilisation de l'IA est également dominée par les utilisateurs de la génération Z. D'ailleurs, bon nombre de nos étudiants sont exposés quotidiennement à des contenus liés à l'IA.

Nous commençons tout juste à prendre conscience de l'ampleur de ces changements. Ainsi, 55 % des adolescents utilisent TikTok, contre seulement 22 % des adultes. L'écart entre les habitudes médiatiques semble se creuser, mais nous devons veiller à ne pas céder à la panique face à ce changement. Les jeunes ont des habitudes médiatiques poussées; ils ne sont ni démunis ni sans soutien. Les parents et les écoles jouent un rôle important dans l'éducation aux médias. La plupart des parents parlent à leurs enfants de la sécurité en ligne.

L'émergence des influenceurs en ligne dans notre système médiatique fait partie des principaux défis. Un influenceur est « un sous-ensemble très visible de créateurs de contenu numérique qui se caractérise par un nombre important d'abonnés, une image de marque distinctive et des relations structurées avec des commanditaires commerciaux », selon Brooke Erin Duffy, en 2020. Les influenceurs varient en qualité et en fiabilité, mais en tant que professeur et d'après ce que nous avons constaté dans nos recherches, je sais que nos étudiants connaissent des personnes qui font carrière comme influenceur, et beaucoup d'entre eux s'identifient davantage à des influenceurs qu'à des journalistes dans leur choix de carrière. En fait, 78 % des jeunes suivent un influenceur. Elizabeth Dubois étudie le rôle des influenceurs politiques, qui sont un élément clé dans la façon dont les jeunes se forment des opinions politiques aujourd'hui.

Aussi bonnes que puissent être leurs stratégies, les jeunes doivent évoluer dans un environnement médiatique complexe qui est parfois hostile. Les influenceurs peuvent être utilisés intentionnellement pour perpétuer des méfaits connus, comme la cyberintimidation, les répercussions négatives sur la santé mentale et physique et la désinformation, mais ils ne sont pas le seul problème du système médiatique actuel.

Les systèmes médiatiques sont de plus en plus inondés de contenus faux, frauduleux et générés par l'IA. La prochaine étape de cette expérience en cours sur les jeunes fera intervenir l'IA. Les internautes de tous types sont également touchés par la diffusion irresponsable d'arnaques publicitaires en ligne et victimes de mesures de sécurité en ligne inefficaces sur nombre de nos plateformes. Reuters rapporte que 16 milliards de dollars, soit 10 % des revenus publicitaires de Meta, proviennent d'arnaques publicitaires. Être en ligne aujourd'hui nécessite une attention constante pour éviter de se faire escroquer.

Les influenceurs, l'IA et les systèmes médiatiques plus généralement ont des effets positifs et négatifs complexes, mais de plus en plus, le problème n'est pas la connectivité, l'exposition ou le fait d'être en ligne, mais le manque de bonnes habitudes, de bons soutiens et de bons choix.

Les politiques peuvent améliorer cet environnement par une meilleure responsabilisation des industries de la publicité et des industries financées par la publicité, comme les réseaux sociaux et les très grandes plateformes en ligne; une meilleure protection contre les arnaques et une plus grande responsabilisation des agences de publicité et des plateformes qui ne luttent pas efficacement contre les arnaques, les applications nuisibles et les publicités mensongères sur leurs plateformes; et de meilleures normes pour aider les influenceurs à démontrer leur fiabilité et leur crédibilité.

Ces objectifs peuvent être atteints en aidant à garantir une conception adaptée à l'âge des utilisateurs sur les plateformes et en cherchant à s'assurer que les plateformes remplissent leur mission sociale; en faisant appliquer la réglementation existante par le CRTC et le Bureau de la concurrence et en la renforçant, afin d'obliger ces organismes de réglementation à être plus proactifs contre la publicité mensongère, à lutter contre les stéréotypes et à œuvrer pour créer de bons emplois pour cette nouvelle catégorie de créateurs de médias, les influenceurs; et enfin, en continuant de soutenir les médias de service public et en soutenant davantage les travailleurs de première ligne qui font de l'éducation aux médias.

Cela conclut mes observations. Je vous remercie.

• (1535)

La présidente: Vous n'avez pas utilisé les cinq minutes qui vous étaient allouées. Merci beaucoup, monsieur.

Nous allons maintenant passer à la salle. À vous deux...

[Français]

Laurence Labrosse-Héroux ou Farnell Morrisset, de l'Association des créatrices et créateurs de contenu du Québec, vous avez la parole pour cinq minutes.

Laurence Labrosse-Héroux (directrice générale, Association des créatrices et créateurs de contenu du Québec): Bonjour à tous.

Nous sommes très heureux d'être reçus ici pour discuter d'enjeux qui concernent directement notre industrie et notre milieu.

Je vais commencer par me présenter. Je m'appelle Laurence Labrosse-Héroux et je suis cofondatrice et directrice générale de l'Association des créatrices et créateurs de contenu du Québec, ou ACREA. Je suis accompagnée de mon collègue Farnell Morrisset, qui est lui-même créateur de contenu et membre du conseil d'administration. D'ailleurs, étant donné qu'il produit du contenu axé sur la politique et l'actualité, Farnell contribue beaucoup, selon moi, à lutter contre la désinformation.

Nous sommes ici aujourd'hui afin de représenter les créateurs et créatrices de contenu du Québec. La mission de l'ACREA consiste à regrouper les créateurs et créatrices de contenu du Québec dans une même communauté dans le but de construire un discours commun, de crédibiliser l'industrie, de nous organiser et d'avoir plus d'influence. Durant l'année, nous organisons principalement des petits événements pour regrouper les créateurs de contenu. Nous sommes aussi l'organisation qui produit le Gala Influence Création, gala officiel des créateurs de contenu, qui fait rayonner la création de contenu au Québec. Notre organisation existe depuis environ deux ans, et elle compte presque 1 000 membres actuellement.

L'organisation aime offrir à ses membres diverses ressources pour les aider dans leur parcours de créateur de contenu. Nous proposons différentes formations en ligne, dont une qui porte plus précisément sur la santé mentale. Cet automne, nous avons aussi organisé des formations de 14 modules, dont deux chapitres complets étaient consacrés à la désinformation ainsi qu'aux relations publiques. Nous connaissons et maîtrisons tous les enjeux liés à notre milieu, et nous essayons d'y sensibiliser nos membres. Évidemment, comme nous représentons une industrie en plein développement, tout est à faire. Notre milieu est donc en train de s'organiser tranquillement.

Il y a encore beaucoup à construire. Nous sommes aussi conscients d'exercer une influence directe sur les membres des générations Z et alpha, qui sont très présents sur les médias sociaux. C'est là qu'ils vont chercher toute l'information qui compose leur quotidien et leur culture. Il y a beaucoup de choses à faire dans cette industrie, et nous croyons qu'il est très important de sensibiliser les créateurs et créatrices de contenu à l'influence qu'ils peuvent avoir sur leurs propres audiences, particulièrement chez les jeunes. On a quand même pu observer plusieurs exemples de dérapages à cet égard ces dernières années.

Pour l'instant, nous avons l'impression que le Web réagit au Web. Cela ne veut pas dire qu'ils sont toujours bien encadrés ou bien gérés, mais, généralement, les créateurs de contenu sont spécialisés dans certains domaines et se donnent la peine de réagir aux dérapages qui peuvent survenir sur le Web.

Nous sommes très contents d'être parmi vous aujourd'hui pour parler d'enjeux aussi importants. Nous espérons pouvoir vous éclairer sur notre réalité à cet égard.

• (1540)

La présidente: Vous êtes tous très précis, aujourd'hui.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. Richard Robertson, de B'nai Brith Canada.

Monsieur, vous avez la parole pour cinq minutes, si vous avez besoin de tout ce temps.

Richard Robertson (directeur, Recherche et plaidoyer, B'nai Brith Canada): Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je m'appelle Richard Robertson. Je suis directeur, Recherche et plaidoyer, chez B'nai Brith Canada.

B'nai Brith Canada est la plus ancienne organisation de défense des droits de la personne au Canada et la porte-parole de la communauté juive du Canada. Notre organisation, qui a été fondée en 1875, se consacre à l'éradication du racisme, de l'antisémitisme et de la haine sous toutes ses formes, ainsi qu'à la défense des droits des personnes marginalisées.

La radicalisation et l'endoctrinement des jeunes Canadiens en ligne représentent une menace dangereuse pour notre sécurité nationale et pour la vitalité continue des collectivités dans tout le Canada. La propagation de la désinformation et de la mésinformation par des influenceurs en ligne sur les réseaux sociaux a un impact dévastateur sur le bien-être des enfants et des adolescents canadiens. Non seulement ils sont victimes des contenus révoltants auxquels ils sont exposés, mais nos espaces en ligne sont malheureusement utilisés pour les inciter à un extrémisme violent.

Le Canada a le devoir de protéger sa prochaine génération contre les dangers d'un contenu en ligne de plus en plus virulent et polarisé. En tant que société, nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés, alors que nos jeunes sont exposés à la diffusion de contenus par des acteurs malveillants et à la prolifération d'idéologies radicales sur les réseaux sociaux et autres plateformes numériques.

Le Comité a la possibilité, dans le cadre de son étude actuelle, de formuler des recommandations pour mieux protéger les jeunes Canadiens dans le cyberspace. Nos recommandations, si elles sont mises en oeuvre, feront en sorte que notre pays lutte proactivement contre le risque posé par la radicalisation en ligne de jeunes Canadiens. Afin d'aider le Comité, B'nai Brith Canada formule les trois recommandations suivantes.

Premièrement, nous recommandons que le Comité recommande au Comité permanent de la sécurité publique et nationale d'entreprendre une étude sur la menace de la radicalisation en ligne des jeunes au Canada.

En juillet 2025, le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, a publié son rapport public pour 2024, qui traite de l'extrémisme violent et de la radicalisation des jeunes. Il y relève que le Canada connaît une tendance croissante à l'implication de jeunes dans des enquêtes antiterroristes, certains d'entre eux n'ayant que 13 ans. Dans son mémoire au Comité, B'nai Brith Canada souligne une série de cas concernant des jeunes radicalisés en ligne qui ont ensuite été accusés d'infractions allant du terrorisme à la distribution de pornographie juvénile. La transformation, en partie due à la radicalisation en ligne, du rôle des jeunes, qui passent de victimes à auteurs, comme l'indique le rapport public du SCRS pour 2024, justifie que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale entame une étude sur la menace de la radicalisation en ligne des jeunes, afin d'aider le gouvernement fédéral à mieux comprendre le problème.

Deuxièmement, nous recommandons que le Comité recommande de créer un programme national visant à améliorer les compétences numériques des jeunes en ce qui concerne la désinformation et la mésinformation auxquelles ils peuvent être exposés en ligne.

Plusieurs acteurs reconnaissent qu'il est nécessaire de développer les compétences numériques des jeunes au Canada. Dans un rapport

de la GRC publié en 2011, intitulé *Les jeunes en ligne et à risque Internet — un outil de radicalisation*, la radicalisation des jeunes n'est pas décrite comme un phénomène nouveau, mais plutôt comme un phénomène de plus en plus prévalent. Le rapport énumère plusieurs méthodes pour lutter contre la radicalisation des jeunes, notamment des lignes d'assistance de sites Web et des mécanismes de signalement, mais préconise pour finir une approche multidimensionnelle fondée sur le dialogue ouvert et l'éducation des jeunes.

Au cours de la dernière décennie, des mesures ont été prises pour offrir aux jeunes Canadiens plus de programmes de littératie numérique. Cependant, comme l'explique B'nai Brith Canada dans son mémoire, elles ont été prises par des acteurs non gouvernementaux. Il est nécessaire de mettre en place un programme national coordonné. Le moment est venu pour le gouvernement fédéral d'élaborer et de mettre en oeuvre un tel programme.

Enfin, nous recommandons au Comité de recommander au gouvernement du Canada de prendre des mesures concrètes pour tenir les engagements pris en matière de médias sociaux et de préjugés en ligne dans le communiqué des ministres de l'Intérieur et de la Sécurité du G7 de 2025. Ces engagements sont énumérés dans notre mémoire. Nous demandons instamment au Comité d'utiliser son rapport pour insister pour que le Canada respecte l'engagement qu'il a pris de lutter contre l'extrémisme en ligne et de créer un environnement en ligne plus sûr pour les jeunes Canadiens.

Merci.

● (1545)

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer au Centre canadien de protection de l'enfance.

Monique St. Germain, vous disposez de cinq minutes.

Monique St. Germain (avocate générale, Centre canadien de protection de l'enfance): Je vous remercie.

Je m'appelle Monique St. Germain, et je suis avocate générale au Centre canadien de protection de l'enfance, organisme caritatif national dont l'objectif est de réduire le nombre de cas de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants.

Nous gérons Cyberaide.ca, le service canadien qui permet de signaler l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne.

Rien qu'en 2024, Cyberaide a traité plus de 29 000 signalements, dont la plupart concernaient du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels, également appelé contenu pédopornographique. La deuxième catégorie de signalements la plus fréquente est celle du leurre en ligne, aussi appelé sextorsion.

Afin de lutter contre la croissance exponentielle du contenu pédopornographique en ligne, nous avons lancé, en 2017, le Projet Arachnid. Il s'agit d'un ensemble d'outils novateurs, centrés sur les victimes, qui visent à détecter et à supprimer le contenu pédopornographique en ligne.

Le Projet Arachnid, qui est mené à grande échelle, envoie environ 10 000 demandes de suppression de contenu par jour et, certains jours, plus de 20 000. À ce jour, plus de 67 millions de notifications ont été envoyées à plus de 1 500 fournisseurs de services dans le monde entier. Le Projet Arachnid nous a permis de comprendre les défis de la suppression de contenu et les dommages considérables causés aux enfants lorsque ce contenu n'est pas supprimé rapidement. Chaque jour, des familles et des enfants canadiens victimes d'activités en ligne nous contactent au moyen de Cyberaide.ca.

En plus de traiter ces signalements, rien qu'en 2024, nous avons géré près de 2 800 demandes d'aide et de soutien de survivants, de jeunes et d'aidants. Cette perspective unique nous permet de comprendre comment les enfants sont ciblés, victimisés et victimes de sextorsion sur les plateformes qu'ils utilisent quotidiennement.

Nous comprenons que le Comité se concentre plus particulièrement sur la question des enfants influenceurs et des préjudices causés aux enfants sur les médias sociaux. En ce qui concerne les enfants influenceurs, nous comprenons que ces comptes peuvent être une source de revenus pour l'enfant et sa famille, mais c'est au détriment de l'enfant et de sa sécurité.

Les abonnés de ce type de comptes sont en grande majorité des hommes qui ont une attirance sexuelle pour les enfants. De plus, les images partagées par les enfants influenceurs sont souvent republiées dans des forums en ligne et sur des sites de bavardage entre groupes d'utilisateurs qui font des commentaires sur ces enfants et les sexualisent. Cela augmente le risque pour l'enfant en question et pour les enfants en général.

Le fonctionnement des réseaux sociaux permet à ceux qui ont une attirance sexuelle pour les enfants non seulement d'y trouver facilement des comptes d'enfants, mais aussi d'entrer en contact avec des personnes partageant les mêmes idées et les mêmes pulsions sexuelles qu'eux envers des enfants. Les images de ces enfants sont ensuite partagées au sein de ces groupes pour alimenter des discussions à caractère sexuel sur l'enfant. L'enfant risque d'en subir des répercussions jusque dans l'âge adulte.

Les algorithmes ne font qu'aggraver la situation. Quand un utilisateur d'une plateforme de réseau social interagit d'une manière ou d'une autre avec un contenu, par exemple en l'aimant ou en le partageant sur son propre compte, les algorithmes sont réglés pour s'assurer qu'il verra encore plus de contenus de ce type. Ils amplifient, en fait, le contenu au sein de certains groupes d'utilisateurs et mettent en relation des utilisateurs qui, autrement, ne le seraient peut-être pas.

En réalité, les réseaux sociaux cherchent à accroître la participation des utilisateurs, car c'est ce qui rapporte à l'entreprise. Pour maximiser la participation, et donc les profits, les entreprises de réseaux sociaux créent des algorithmes complexes qui font en sorte que l'utilisateur voie davantage de contenu qu'il apprécie.

Cette question relative à la sécurité des enfants est complexe. Nous saluons donc les mesures prises par le gouvernement fédéral qui visent directement le rôle de l'entreprise dans ce domaine, ainsi que les mesures prises sur le même sujet par les gouvernements provinciaux en application des lois existantes en matière de travail et de protection de l'enfance.

Au palier fédéral, nous devons réglementer le devoir de diligence des plateformes qui comptent des utilisateurs canadiens ou qui uti-

lisent des contenus représentant des Canadiens. Il est essentiel d'imposer des obligations élémentaires en matière de sécurité et de conception qui doivent être respectées. Il faut également rendre obligatoires la détection des contenus pédopornographiques et leur suppression. Les jeunes doivent pouvoir faire supprimer rapidement le contenu les concernant par des moyens qui soient facilement compréhensibles et accessibles.

Le projet de loi C-63, présenté lors de la dernière législature, qui ne concerne pas expressément les enfants influenceurs, aurait cependant été pour le Canada un premier pas véritablement dans la bonne direction pour commencer à s'attaquer à des problèmes comme celui-ci. Il aurait imposé un devoir de diligence aux entreprises. Il mentionnait l'élaboration d'un code de conception adapté aux enfants et à leur âge, et il prévoyait des mesures précises pour faire en sorte que les contenus à caractère sexuel soient supprimés rapidement.

Nous ajouterons qu'il est urgent de mettre en œuvre des outils de vérification de l'âge et d'accroître l'utilisation d'outils tels que le Projet Arachnid pour renforcer la suppression de contenu et empêcher que du matériel pédopornographique soit de nouveau téléversé sur les plateformes.

Nous vous remercions de nous permettre de participer à l'étude du Comité.

• (1550)

La présidente: Nous vous remercions de vos compétences évidentes et de votre témoignage qui donne à réfléchir.

Enfin, nous passons à Connecting to Protect et à Mme Jocelyn Monsma Selby.

Vous avez maintenant la parole, madame, et vous disposez de cinq minutes.

Jocelyn Monsma Selby (présidente, thérapeute clinique et évaluatrice judiciaire, Connecting to Protect): Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion d'être des vôtres aujourd'hui.

La réglementation des influenceurs et du contenu des médias sociaux qui touche les enfants et les adolescents est un enjeu mondial en constante évolution. Les législateurs canadiens doivent évaluer de façon critique les succès et les échecs internationaux en matière de réglementation et en tirer des leçons.

Mon mémoire repose sur 44 ans d'expérience en pratique clinique et plusieurs années à la présidence d'un groupe de travail mondial en collaboration avec la faculté de travail social de l'Université de Calgary, non seulement pour mener des recherches, mais aussi pour lutter contre les préjudices résultant de l'accès des enfants à du contenu sexuellement explicite en ligne. Nous espérons pouvoir publier un document à la fin du premier trimestre de 2026.

J'encourage l'un d'entre vous à prendre l'initiative d'élaborer un projet de loi non partisan visant à réglementer l'accès à Internet, afin de protéger les jeunes Canadiens. C'est quand la protection des enfants est considérée comme une priorité sociale universelle, et non comme une question politique, que nous obtenons les meilleurs résultats. Ne présumez pas, sous prétexte que certains pays les utilisent, que certaines méthodes sont les plus efficaces pour les protéger. Soyez conscients de ces méthodes et des recherches qui ont été utilisées pour chacune d'elles, de leurs promoteurs et de leur intérêt financier éventuel à les préconiser.

Ce sont les recherches et les audiences approfondies, les commentaires de défenseurs de la sécurité des enfants, de professionnels de la santé mentale, de parents, d'entreprises technologiques, d'acteurs du secteur et d'organismes de réglementation indépendants, ainsi que le soutien de tous les partis, qui démontrent le succès de modèles internationaux.

Parmi les exemples d'approches efficaces figurent la Kids Online Safety and Privacy Act et la COPPA 2.0 aux États-Unis; la Online Safety Act au Royaume-Uni, la législation sur les services numériques et la directive sur les services de médias audiovisuels de l'Union européenne; et l'ECA Digital au Brésil. D'autres pays dotés d'organismes de réglementation indépendants — l'Allemagne, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et l'Espagne — leur emboîtent le pas [*difficultés techniques*]. Vous devez, par conséquent, examiner toutes les lois et conventions et tous les traités internationaux.

L'article 5 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant énonce un principe directeur clé, qui est celui de l'importance de l'évolution des capacités de l'enfant. Est enfant toute personne âgée de moins de 18 ans. Je m'interroge donc sur le choix de 16 ans par l'Australie. Est-il arbitraire? Repose-t-il sur des recherches?

Par ailleurs, l'International Centre for Missing and Exploited Children a développé un modèle international auquel participent plus de 68 pays — ils sont peut-être plus nombreux aujourd'hui — qui souligne la nécessité d'un cadre juridique impartial et fondé sur des données probantes.

En ce qui concerne les risques et les dangers, les algorithmes de plateformes telles que TikTok, YouTube et Instagram s'adaptent rapidement aux utilisateurs mineurs, exposant les enfants vulnérables et les adolescents en difficulté à des contenus nettement plus problématiques et inquiétants. Les utilisateurs qui ont le comportement d'enfants de huit ans reçoivent près de sept fois plus de contenus destinés aux enfants que les adolescents de 16 ans. Les algorithmes réagissent également aux comptes dont le comportement est révélateur d'adolescents en difficulté et ces comptes reçoivent 30 % de contenus plus problématiques et plus de 70 % de contenus plus inquiétants que ceux de leurs pairs qui ne sont pas en difficulté.

Si vous êtes un adolescent qui a accès à Sora 2 d'OpenAI, vous pouvez facilement générer à l'aide de l'IA des vidéos de fusillades dans des écoles et d'autres contenus toxiques et inquiétants, malgré ce qu'en dit le PDG Sam Altman. Une étude récente de l'unité MRC Cognition and Brain Sciences de l'Université de Cambridge définit maintenant l'adolescence comme l'étape de la vie comprise entre 9 et 32 ans où le risque de troubles mentaux est plus grand. Cette période est donc beaucoup plus longue que nous ne le pensions jusqu'ici, et il s'agit d'une étude récente publiée en octobre 2025.

• (1555)

En 2023, l'Internet Watch Foundation a haché 2 401 images et vidéos sexuellement explicites générées par des utilisateurs et mettant en scène des enfants âgés de trois à six ans. Il s'agissait dans 91 % des cas de filles, et dans 62 % des cas, les images montraient des enfants dans des poses sexuelles exposant leurs parties génitales à la caméra. Il suffit de quelques clics pour trouver du matériel pédopornographique en ligne, y compris des images générées par l'IA sur de nombreuses plateformes.

La présence d'Andrew Tate en ligne en tant qu'influenceur a fait de lui un héros pour des millions de jeunes hommes, mais son idéologie est très toxique et extrémiste. Il est connu pour commercialiser la misogynie et encourager ses abonnés à adopter des attitudes

pernicieuses envers les femmes.

Les lois canadiennes actuelles en vertu du Code criminel et la loi de l'Alberta sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle ne suffisent pas. Une réglementation adaptée à l'objectif visé et axée sur la sécurité, qui oblige les plateformes à repérer, à signaler et à supprimer aussitôt les contenus illégaux et préjudiciables, s'impose.

La présidente: Madame Selby, je suis désolée de vous interrompre, mais nous sommes à court de temps. Pouvez-vous conclure vos observations et nous pourrions, espérons-le, aller plus loin dans votre propos plus tard dans nos questions.

Jocelyn Monsma Selby: Je vais conclure. Tout à fait.

Au Canada, nous avons la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la LPRPDE, qui ne s'applique qu'en cas d'atteinte à la vie privée. Les Canadiens doivent combler le fossé entre le développement rapide d'Internet et la réglementation nécessaire en dépassant le débat partisan pour protéger les enfants et les personnes vulnérables et en faisant preuve d'un leadership pragmatique.

Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui.

La présidente: Merci de votre présence.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par...

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Excusez-moi, madame la présidente.

La présidente: Monsieur Champoux, vous avez la parole.

Martin Champoux: Avant que nous commençons la période de questions, madame la présidente, je voudrais que nous prévoyions du temps à la fin de la rencontre d'aujourd'hui pour discuter de questions concernant les travaux du Comité.

Comme nous le savons, un nouveau ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes a été nommé aujourd'hui, et cela bouscule un peu notre pause des prochaines semaines. Il faudrait que nous discutons de cela.

Il faudrait aussi que nous discutons de la façon dont nous entrevoions la suite des choses pour l'étude en cours. Je sais que certains ont exprimé leur volonté d'ajouter des rencontres. Je voudrais, madame la présidente, que nous nous assurions de garder au moins une quinzaine de minutes à la fin de la réunion d'aujourd'hui pour discuter de ces choses.

• (1600)

La présidente: Y a-t-il d'autres interventions?

[Traduction]

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): La traduction dit 45 minutes. Cela semble un peu long. Les conservateurs seraient favorables à 10 minutes à la fin de la réunion, si possible.

La présidente: J'ai cru comprendre que M. Champoux a dit 15 minutes.

Rachael Thomas: Bon. Nous avons beaucoup de témoins, et je veux simplement m'assurer qu'ils aient tous l'occasion de s'exprimer aujourd'hui.

[Français]

Martin Champoux: Dix minutes, ça va.

[Traduction]

La présidente: Je suis d'accord.

Je vous remercie, madame Thomas.

Vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Rachael Thomas: Je vous remercie.

Madame St. Germain, merci beaucoup de vous joindre à nous virtuellement aujourd'hui. Votre témoignage m'a beaucoup impressionnée. J'ai quelques questions rapides à vous poser.

Tout d'abord, j'espère que vous pourrez nous donner un peu plus de détails. Vous avez parlé de l'importance du devoir de diligence en ce qui concerne les plateformes, et vous avez mentionné qu'un projet de loi est nécessaire à cet égard. J'espère que vous pourrez développer ce point pour le Comité.

Monique St. Germain: Oui. Nous n'avons toujours pas de loi précise traitant du devoir de diligence des plateformes. Nous avons adopté par défaut le modèle américain, qui ne prévoit pas vraiment de mesures à l'égard des entreprises elles-mêmes.

L'introduction du projet de loi C-63 a donné lieu à de nombreux débats. Notre directrice générale faisait partie du comité chargé de conseiller le Canada sur la direction à prendre. Le modèle du devoir de diligence a été adopté au Royaume-Uni avec leur loi sur la sécurité en ligne. Il semble constituer un pas dans la bonne direction pour responsabiliser les entreprises elles-mêmes.

Nous avons certainement des lois pénales très strictes au Canada pour sévir contre les infractions pénales commises à l'endroit de personnes, et nous les utilisons assez souvent. Cependant, nous n'utilisons pas ces lois pénales contre les entreprises, et il y a de très bonnes raisons à cela: il est très difficile de poursuivre une entreprise en justice.

Je suis au courant d'un cas où nous avons poursuivi une entreprise pour avoir offert l'accès à du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants. Les accusations ont été portées en 2012, et la réponse à l'accusation n'a été reçue qu'en 2020. Pendant huit ans, il y a eu de nombreuses comparutions devant les tribunaux, et beaucoup d'argent public a été dépensé dans cette poursuite. Je suis heureuse que nous ayons intenté cette poursuite, mais je pense que huit ans, c'est beaucoup trop long pour résoudre une affaire comme celle-ci. Le droit pénal n'est peut-être pas la solution la plus appropriée lorsqu'il s'agit des entreprises.

Rachael Thomas: Je comprends votre point de vue. Si le droit pénal n'est pas la voie la plus appropriée pour les grandes entreprises, quelle est la solution? Quelle est la meilleure façon d'assurer la conformité? Comment pouvons-nous avoir plus de poigne?

Monique St. Germain: Je pense que les pays du monde entier ont ce même problème. Il y a quelques modèles qui fonctionnent en Australie et au Royaume-Uni. Récemment, l'Union européenne a également adopté une loi.

Les pays doivent agir, car il s'agit d'Internet, qui est bien sûr international et transcende les frontières. Cependant, si les pays qui comptent les utilisateurs les plus actifs commencent à adopter une approche réglementaire contre les pays qui sont alignés, nous devrions voir une amélioration pour les enfants. En fait, nous avons déjà constaté des améliorations dans le fonctionnement des entre-

prises grâce à ce que l'Australie et le Royaume-Uni, en particulier, ont fait au cours des dernières années.

Rachael Thomas: Dans la plupart des cas, cela se résume-t-il à une pénalité financière?

Monique St. Germain: En ce qui concerne l'approche réglementaire, c'est généralement le cas; une sorte de pénalité financière y est associée. Cependant, lorsqu'un gouvernement adopte une mesure de nature réglementaire, cela signifie en réalité qu'il prend la question au sérieux. Il veut que les entreprises agissent.

Jusqu'à présent, nous avons laissé les entreprises établir volontairement des règles pour nos propres citoyens et pour leur sécurité. Il est manifeste que cela a été un échec lamentable. Nous sommes très loin derrière dans la résolution de ce problème. Nous devons commencer à agir. Je suis certaine qu'il y aura des obstacles en cours de route. Oui, la loi ne sera pas parfaite d'emblée. Cependant, il faut commencer. Les lois prennent beaucoup de temps à entrer en vigueur, tout comme les règlements. Nous devons nous y mettre, sans plus attendre.

• (1605)

Rachael Thomas: Vous avez parlé de la nécessité de modifier le Code criminel pour prendre en compte l'augmentation du matériel sexuellement explicite généré par l'intelligence artificielle, comme les hypertrucages, et leur impact sur les enfants. Quelles modifications précises du Code criminel recommanderiez-vous contre la victimisation fondée sur les hypertrucages?

Monique St. Germain: En ce qui concerne les hypertrucages d'enfants qui constituent du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants, les lois canadiennes sont suffisamment efficaces sur le plan pénal. Elles sont bien assez solides pour prendre cet aspect en compte. Cela dit, lorsqu'il s'agit d'images intimes d'adultes ou d'adolescents plus âgés dont on ne peut pas toujours dire s'ils sont des enfants, il y a lieu de modifier la disposition du Code criminel relative à la diffusion non consensuelle d'images intimes, afin de prendre explicitement en compte les hypertrucages.

L'autre aspect, bien sûr, est qu'il est possible de créer des hypertrucages qui ne répondent peut-être pas à la définition de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants, mais qui peuvent néanmoins être extrêmement préjudiciables pour la personne. C'est là une question distincte que nous devons examiner très attentivement en tant que pays. Il pourrait être nécessaire et approprié d'adopter une disposition du Code criminel traitant de ce genre de matériel, en particulier lorsqu'il concerne des enfants.

Rachael Thomas: Merci beaucoup.

Je crois que mon temps de parole est écoulé.

La présidente: Avez-vous terminé?

Rachael Thomas: J'ai utilisé mes six minutes.

La présidente: Monsieur Al Soud, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente. Je suis ravi de vous voir, comme toujours.

Je remercie nos témoins d'être venus aujourd'hui.

La semaine dernière, j'ai posé une question à un certain témoin, et la réponse est devenue virale. J'aimerais prendre un instant pour dissiper un malentendu. À la lecture des commentaires, il m'apparaît clairement que certains semblent penser que cette étude vise à interdire aux jeunes Canadiens d'aller au gymnase ou d'écouter et de regarder CBum. Le gymnase a toujours occupé une place importante dans ma vie. J'ai des vidéos et des photos de moi regardant mon père faire des développés couchés dans un gymnase commercial avant même que je sache prononcer le mot « développé ». Cependant, le gymnase n'est pas la seule raison pour laquelle je suis devenu ce que je suis aujourd'hui. Le mérite revient à mes parents, qui m'ont offert un environnement sûr et ont veillé à ce que je sois entouré de bonnes influences. Cela devient de plus en plus difficile, voire parfois impossible. C'est ce que l'étude cherche à examiner.

Je vais maintenant passer à mes questions.

Madame Monsma Selby, lors de la réunion du comité de la justice et des droits de la personne en décembre 2024, vous avez déclaré qu'« il suffit de trois clics de souris pour accéder à des images de violence sexuelle contre des enfants » sur Internet. Vous y avez fait allusion tout à l'heure. Que cela révèle-t-il sur la manière dont la conception des plateformes les expose ou les protège contre les contenus d'exploitation pédosexuels?

Jocelyn Monsma Selby: Pourriez-vous répéter la dernière partie de votre question, s'il vous plaît?

Fares Al Soud: Qu'est-ce que cela révèle sur la manière dont la conception des plateformes les expose ou les protège contre les contenus d'exploitation pédosexuels?

Jocelyn Monsma Selby: C'est une question complexe. Comment peut-on protéger qui que ce soit? C'est probablement impossible, car la conception de nombreuses plateformes repose, à ma connaissance, sur des algorithmes. Par conséquent, comme je l'ai dit aujourd'hui, si vous êtes un enfant qui souffre de troubles mentaux, que vous êtes dépressif ou suicidaire et que vous vous comportez comme un enfant de 8 ans, vous recevrez davantage ce genre de contenu qu'un enfant de 16 ans. Ainsi, que vous soyez un enfant ou un adulte, peu importe: quoi que vous regardiez, vous recevrez des fenêtres contextuelles de tout ce qui se présente.

Je ne suis pas certaine que cela réponde à votre question.

Fares Al Soud: Oui, merci.

Au même comité, vous avez déclaré: « Des assistants personnels intelligents sont camouflés dans des sites Web et intégrés à des émojis et à des liens cachés. » Comment ces chemins cachés sont-ils utilisés et comment cette structure modifie-t-elle la perception qu'ont les jeunes des risques et de la confiance dans ces espaces en ligne?

Jocelyn Monsma Selby: Beaucoup d'entre eux sont actifs dans des plateformes de jeux, et différents jeux attirent une grande diversité de personnes pour qui le jeu est produit. D'après mon expérience, les gens se laissent entraîner et adorent ces jeux, en particulier les enfants. Je crois qu'un témoin devant votre comité a raconté que sa fille croyait parler avec des amis lorsqu'elle jouait à un jeu. Cela est parfois interprété, à tort, comme une relation réelle. Parfois, ce n'est pas considéré comme une relation réelle. Parfois, c'est perçu comme avoir des amis en ligne au sein d'une communauté. Cela attire les personnes qui sont plus isolées et peut-être moins habiles socialement à de nombreux égards.

• (1610)

Fares Al Soud: Merci, madame.

[Français]

Madame Labrosse-Héroux, sur le site de l'ACREA, on peut lire que la création de contenu sur les réseaux sociaux représente indéniablement une grande partie de la culture des jeunes générations.

À partir de ce que vous observez chez les créateurs et créatrices du Québec, de quelle manière les influenceurs façonnent-ils les aspirations, l'image de soi et les décisions quotidiennes des enfants et des adolescents?

Comment cela a-t-il évolué au fil du temps? Par exemple, par rapport aux célébrités. Où est la différence entre les deux?

Laurence Labrosse-Héroux: Je pense qu'il n'y en a pas vraiment. La télé existe toujours, mais, qu'il s'agisse de célébrités à la télé ou de célébrités sur le Web, les effets sont les mêmes pour qui-conque regarde une célébrité. Mes références à la télé quand j'étais plus jeune sont maintenant des références sur le Web pour les générations Z et A.

Effectivement, les célébrités représentent et influencent complètement ces jeunes par le contenu qu'elles créent sur les réseaux sociaux. Je tiens à mentionner que, la plupart du temps, c'est extrêmement positif comme influence. Cependant, c'est sûr que ce n'est pas le sujet de la réunion d'aujourd'hui.

Fares Al Soud: Je pose la question, parce qu'il m'apparaît quand même assez évident que les relations parasociales avec les influenceurs sont plus faciles à développer qu'avec des célébrités, puisqu'il y a une relation vraiment directe là-dedans.

Farnell Morisset (secrétaire, conseil d'administration, Association des créatrices et créateurs de contenu du Québec): Si vous me permettez, je vais répondre à la question, étant moi-même créateur de contenu et influenceur. La relation parasociale, je pense, n'est pas nécessairement nouvelle non plus. Son impact est important, car l'appareil par lequel le contenu est consommé est un appareil qui est conçu pour favoriser des relations bilatérales, contrairement à la télévision ou la radio.

Je communique avec mon public d'étrangers de la même façon que je communique avec mon neveu sur FaceTime. Il y a peut-être un ajustement social à faire. Je me souviens avoir travaillé sur un projet où l'on étudiait les médias nouvellement arrivés du passé. Les gens s'habillaient proprement pour écouter la télévision à la maison, jusqu'à ce que les codes et les habitudes changent. Un changement de culture s'est opéré et, bien sûr, en raison de la nature de l'appareil et de la nature bilatérale, les gens peuvent immédiatement commenter. C'est très facile de faire une capsule ou une vidéo en réponse à quelqu'un d'autre et de s'assurer que cette personne va la voir aussi.

On assiste donc à une évolution des relations parasociales de l'époque de la télévision, parce que l'interaction est maintenant plus facile et, théoriquement, beaucoup plus accessible. Cependant, ce n'est quand même pas un phénomène fondamentalement nouveau. C'est plutôt un phénomène qui s'adapte en fonction des moyens technologiques, et, à mesure que nous nous habituerons, nous allons probablement créer des codes sociaux différents autour de ça aussi.

La présidente: Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

Martin Champoux: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie à mon tour les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui pour cette étude très importante. Elle a aussi été, jusqu'à maintenant, très surprenante. Je dois vous avouer que les perspectives et les points de vue qui ont été apportés depuis le début de cette étude sont vraiment intéressants. Tout est très enrichissant.

On remarque beaucoup que plusieurs témoignages mettent d'avantage en évidence les dommages causés par l'exposition des jeunes aux médias sociaux. On a aussi parlé des aspects juridiques ainsi que de l'absence d'éducation ou de littératie numérique.

Cependant, dans le cadre des rencontres que nous avons faites afin de nous préparer à cette étude, j'ai eu le plaisir d'avoir une conversation extrêmement enrichissante et agréable avec Laurence LH. C'est son vrai nom; Labrosse-Héroux est un nom d'emprunt pour l'occasion, parce qu'il fallait un nom complet. Ça a été enrichissant, parce qu'on a ouvert la porte à autre chose que le constat sombre qu'on est peut-être porté à faire. C'est pour ça que je trouvais intéressant qu'on ait cette conversation en public avec l'ACREA.

D'abord, madame Labrosse-Héroux, parlez-nous encore un peu de cette association.

Quel genre de créateurs de contenu et d'influenceurs en font partie?

Comment attirez-vous ces gens, outre le gala, qui est effectivement un beau pôle d'attraction?

De plus, comment envisagez-vous l'avenir? Comment envisagez-vous la croissance de l'organisme pour lui apporter encore plus d'influence auprès des jeunes créateurs de contenu québécois et canadiens?

• (1615)

Laurence Labrosse-Héroux: Essentiellement, notre association est un regroupement de créateurs de contenu allant de très petits à très grands. Ça peut être des gens qui ont 2 000 abonnés, 300 000 abonnés ou 1,3 million d'abonnés. C'est très varié. Les sujets dont ils traitent en ligne sont également variés. Il y a des créateurs de contenu qui sont spécialisés. Certains font un culte de la personnalité. Nous les considérons un peu plus comme des influenceurs. Certains traitent de sujets en particulier. Par exemple, Farnell Morisset est un créateur de contenu qui traite d'actualité. D'autres traitent de santé, de psychologie, de positivité corporelle ou de sport. Il y a un million de sujets abordés par des créateurs de contenu sur le Web.

Notre association a été créée dans le but de faire une communauté. Les créateurs de contenu travaillent souvent seuls, chez eux. On voulait un peu casser cette barrière et former un groupe pour dire qu'il y a des ressources et qu'on est une communauté. Les gens se retrouvent chaque année au Gala InfluenceCréation pour cette raison.

Je pense aussi que, socialement et politiquement, au Québec, il y a un grand cri du cœur pour redécouvrir la culture présentement. En tant qu'association, nous sommes là pour promouvoir l'idée que ce n'est pas parce qu'on éteint la télé qu'on ne consomme pas de culture québécoise ou même canadienne. Au contraire, c'est juste qu'elle a migré vers une nouvelle plateforme. Il faut s'adresser aux jeunes là où ils sont, tout simplement.

Martin Champoux: J'imagine que, quand on décide, comme créateur de contenu, d'adhérer à une organisation comme la vôtre,

c'est qu'on est conscient qu'il y a des responsabilités qui viennent avec le fait de s'adresser au monde. Sans faire de jugement sur ce qui est présenté, j'imagine qu'on adhère aussi au principe voulant que le contenu doive, de façon générale, être plus propre.

Comme vous l'avez dit, certains créent un culte de la personnalité, d'autres font du contenu éducatif et de la vulgarisation, comme M. Morisset.

Cela dit, tous doivent avoir, j'imagine, l'intention de faire cela de façon propre et respectueuse, en respectant un certain nombre de règles.

Est-ce que je me trompe?

Laurence Labrosse-Héroux: Souvent, la désinformation en ligne — c'est un sujet qui intéresse notre association — n'est pas faite exprès. L'accès à l'information est compliqué. Plus on se fait répéter une information, plus on croit que c'est vrai. On a donc l'impression, parfois, que c'est difficile de distinguer le vrai du faux.

En tant qu'association, nous sommes en train d'élaborer un guide de bonnes pratiques avec différentes agences et différents créateurs de contenu. L'objectif est d'avoir un guide sur la création de contenu éthique. Cependant, ce n'est qu'un début de discussion.

Martin Champoux: En fin de semaine, j'ai lu un reportage que j'ai trouvé vraiment intéressant sur le site Web de Radio-Canada. Je ne sais pas si vous l'avez lu. C'est sur un problème de mouche au Mexique. Le Mexique doit faire l'élevage de mouches stériles pour les relâcher dans des endroits où du bétail est attaqué par cette mouche, qui se reproduit et qui mange littéralement le bétail. Vous irez voir ça.

Bref, la technique du Mexique — vous m'excuserez, c'était en fin de semaine, et je pense que j'étais en mode très décontracté — m'a fait penser à ce qu'on devrait peut-être faire avec les médias sociaux en général. La technique du Mexique, c'est de relâcher un plus grand nombre de mouches stériles que le nombre de mouches sauvages pour éradiquer ces mouches nocives.

Je me suis donc dit que c'était peut-être ça qu'on devrait faire, à savoir relâcher dans la communauté le plus grand nombre possible de gens qui sont bien intentionnés et qui respectent un certain nombre de règles pour contrecarrer l'influence négative des autres et retrouver une espèce de climat sain.

Je sais que mon temps de parole est presque terminé. On pourrait y revenir plus tard.

Toutefois, en quelques secondes, trouvez-vous que mon parallèle est boiteux ou trouvez-vous qu'il a du bon sens?

• (1620)

Farnell Morisset: J'aime le parallèle que vous faites.

La réalité, présentement, c'est que c'est déjà l'énorme majorité des mouches qui sont stériles. La très grande majorité des créateurs veulent contribuer de façon positive et ne veulent pas causer de tort à qui que ce soit. C'est une infime minorité d'entre eux qui ne sont pas comme ça.

Martin Champoux: Il faut donc donner plus de visibilité à ceux qui sont bien intentionnés.

N'est-ce pas?

Farnell Morisset: Oui, c'est cela.

Martin Champoux: L'ACREA est là pour ça, j'imagine.

Laurence Labrosse-Héroux: Absolument.

Martin Champoux: On y reviendra.

Merci beaucoup. Je suis désolé pour le parallèle peut-être un peu bizarre.

La présidente: Cela est quand même intéressant.

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katakomik—Témiscouata, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins d'être avec nous.

Monsieur Morisset, vous avez entendu les propos tenus par les autres témoins aujourd'hui. On peut penser que, de façon générale, les gens sont de bonne foi et qu'ils veulent bien informer et bien participer. Cependant, on entend aussi dire qu'il y a une augmentation extrêmement alarmante du phénomène de la sextorsion et que les jeunes sont exposés à des choses insensées par rapport à la sexualité et au sexe en particulier.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là, malgré tout, un véritable danger?

Plus tôt, vous avez dit que le Web répondait au Web. Je ne sais pas si c'est vous ou madame Labrosse-Héroux qui avez dit ça.

Qu'est-ce que ça veut dire?

Farnell Morisset: Puisque c'est Mme Labrosse-Héroux qui a dit ça, je vais la laisser répondre en premier.

Laurence Labrosse-Héroux: Pour expliquer cela, je vais vous donner un exemple.

Il y a eu de la désinformation selon laquelle il ne fallait pas mettre de crème solaire parce que c'était rendu un poison toxique. Un paquet de créateurs de contenu ont relayé cette information. Par la suite, d'autres créateurs de contenu qui sont médecins ont dit, directement dans la section des commentaires, qu'il fallait arrêter de raconter des histoires et que ça n'avait pas de bon sens. C'est ce que je voulais dire. C'est ainsi que le Web répond au Web.

C'est sûr que ça ne vient pas régler les problèmes des autres témoins ici. Cependant, en ce qui concerne la désinformation, beaucoup de créateurs de contenu qui sont spécialisés dans des domaines particuliers se font identifier, parfois des dizaines de fois, sur des vidéos et prennent la peine d'aller y répondre pour défaire des croyances qui circulent dans leur domaine.

Bernard Généreux: Évidemment, on vit en Amérique du Nord. Le Québec est donc dans un bassin francophone. Il est comme un petit village gaulois par rapport à l'ensemble de l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne les influenceurs, quelle est la situation de la francophonie par rapport au monde anglophone d'Amérique du Nord, c'est-à-dire le Canada anglais et les États-Unis? La francophonie est une petite pointe dans la tarte des influenceurs canadiens et nord-américains.

Malgré tout, le français s'en tire-t-il bien quant à la portée des influenceurs?

On peut penser qu'il y a plus de contenu anglophone, mais les jeunes francophones sont-ils influencés autant par du contenu francophone que par du contenu anglophone?

Laurence Labrosse-Héroux: J'aurais tendance à dire que l'algorithme pousse l'algorithme, comme on l'a entendu de la part d'autres témoins. Plus on consomme du contenu en français, plus on va se faire envoyer du contenu en français. C'est déterminé par la consommation.

On n'a pas d'études précises qui nous permettent d'avoir un portrait super précis de la situation. Cependant, en ce qui concerne nos membres et les créateurs de contenu qui sont dans le gala, c'est sûr qu'une grosse majorité de leurs abonnés sont des Québécois.

Passé un certain seuil, on voit qu'ils se tournent vers la francophonie mondiale aussi. Certains ont de très gros publics en France également. C'est vraiment du cas par cas. Le contenu créé par nos membres est-il consommé au Texas? C'est sûr que la réponse est non. Cependant, est-il consommé à Sherbrooke et à Québec? C'est très probablement le cas.

Mon collègue pourrait aussi vous parler de sa situation.

Farnell Morisset: J'ai mes propres statistiques. Je peux donc voir les pourcentages. J'ai environ 220 000 abonnés, toutes plateformes confondues. La très grande majorité de ceux-ci, plus de 97 %, se trouve au Québec. Il y en a à peu près la moitié à Montréal, ce qui est normal, puisque c'est à peu près la moitié de la population, vu la nature de mon contenu.

Nous aimerions vraiment avoir des données précises là-dessus, mais nous ne sommes pas encore capables de le faire. C'est une question de ressources. Sans avoir des données précises, nous avons quand même de très fortes indications que la culture francophone se porte très bien sur les médias sociaux.

● (1625)

Bernard Généreux: Merci beaucoup.

Madame St. Germain, vous avez donné des statistiques que je trouve alarmantes, pour ma part, dans la mesure où il y a une augmentation très importante de jeunes qui sont exposés à des risques sur les médias sociaux, particulièrement en ce qui concerne les influenceurs.

Y a-t-il un lien direct entre les influenceurs et ce risque?

Êtes-vous en mesure de me donner une réponse là-dessus?

[Traduction]

Monique St. Germain: C'est difficile à dire. Il existe évidemment de nombreux types de comptes d'influenceurs, donc cela dépend vraiment de la nature du compte en question. La plupart des comptes d'influenceurs enfants que nous connaissons et qui ont fait l'objet de reportages médiatiques assez importants sont ceux où les images de l'enfant sont mises en relief et vendues, que ce soit par une maman blogueuse avec ses enfants ou un enfant qui est l'objet même de ces comptes. C'est là que le risque peut être important.

Même en dehors de cela, nous devons tenir compte du fait que nous avons mis en place toutes sortes de règles et de garde-fous pour les jeunes dans le monde hors ligne. Par exemple, pour les enfants qui travaillent dans le secteur du cinéma, il y a de nombreux règlements et règles qui les protègent, car ils sont vulnérables à la manipulation, à l'exploitation économique et à bien d'autres choses encore. Nous sommes actuellement dans un secteur où la ligne de démarcation entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas est floue. Dans quelle mesure prend-on des décisions? Est-ce acceptable pour les parents? Quand l'État doit-il intervenir? Peut-être devrait-il le faire lorsqu'il y a des agissements plus néfastes ou qu'il y a un risque que cela se produise. Nous savons que cela arrive. La question est de le comprendre et d'essayer d'être en mesure de prévenir les préjudices avant qu'ils ne se produisent.

La présidente: Merci.

Monsieur Clark, bienvenue au comité du patrimoine. Vous avez cinq minutes.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie également les membres du Comité.

Et je remercie les témoins.

Comme l'a mentionné la présidente, je ne suis pas un membre régulier du Comité, mais il s'agit d'un sujet très important, d'un point de vue professionnel et national, mais aussi, pour beaucoup d'entre nous, d'un point de vue personnel. J'ai deux enfants de moins de 10 ans et, pour le meilleur ou pour le pire, ils entreront dans le monde virtuel dans un avenir proche. Il est donc très important de veiller à ce que cet outil soit aussi sûr que possible pour eux, comme tout autre outil.

Madame St. Germain, j'aimerais vous poser quelques questions.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez abordé la question de l'âge auquel l'enfant a accès aux médias sociaux. L'une de mes concitoyennes, Jenna Poste, est membre d'un groupe appelé Unplugged Canada, qui milite pour que l'âge minimum d'utilisation des médias sociaux par les adolescents au Canada soit porté à 16 ans. D'anciens collègues de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse ont présenté une législation qui ferait de même en Nouvelle-Écosse, et vous en avez parlé. Je me demande simplement si vous pensez que c'est une bonne idée de passer à 16 ans. Actuellement, l'âge minimum est fixé à 13 ans dans de nombreux cas. Si c'est une bonne idée, comment pourrions-nous la mettre en œuvre et comment pourrions-nous faire en sorte qu'elle fonctionne effectivement?

Monique St. Germain: Le Canada est à la traîne de nombreux autres pays qui ont déjà augmenté l'âge légal ou avancent dans cette direction. À notre avis, 16 ans est un âge raisonnable. La difficulté, bien sûr, est que notre pays a été fortement influencé par les décisions prises de l'autre côté de la frontière. Aux États-Unis, l'âge adulte a été fixé à 13 ans. Le Canada n'a rien fait pour lutter contre cela pendant des années. Il faudra donc mener un important travail de sensibilisation du public si l'on s'oriente dans cette direction.

Cependant, d'après ce que nous disent les parents et d'après ce que les familles et les jeunes qui viennent nous voir comprennent des dangers de tout cela, nous pensons qu'une sensibilisation aux risques serait utile.

Différentes plateformes, par exemple, offrent aux parents des contrôles qui sont censés les aider dans leur espace. La difficulté réside toutefois dans le fait que de nouvelles applications apparaissent chaque jour. Vous pouvez donc apprendre à utiliser les contrôles parentaux sur Facebook ou Twitter, par exemple, mais vous devrez apprendre toutes sortes de méthodes différentes pour le faire sur une autre plateforme. C'est pourquoi notre organisation préconise l'établissement de règles de base pour toutes ces plateformes.

Nous devons également reconnaître que les réseaux sociaux ne sont qu'un genre de plateformes parmi d'autres qui causent du tort aux enfants de différentes manières. Il y a les applications et les plateformes que les enfants utilisent eux-mêmes, et puis il y a les applications, les sites Web et autres où des images et des informations sur les enfants sont échangées, souvent à leur insu.

• (1630)

Braedon Clark: Vous ou quelqu'un d'autre avez mentionné le fait que le monde hors ligne peut être fortement réglementé pour les choses que nous savons nocives pour les enfants. Lorsque cela a été mentionné, j'ai pensé aux cigarettes, par exemple. Nous avons reconnu il y a longtemps que les cigarettes sont nocives pour tout le monde, mais surtout pour les jeunes, alors nous avons interdit leur publicité et rendu leur accès plus difficile. C'est plus facile lorsqu'il s'agit d'un objet physique, dans le monde matériel.

Évidemment, la difficulté avec les réseaux sociaux et la technologie réside dans leur nature numérique et leur caractère plus éphémère, si je puis dire. Vous avez évoqué les algorithmes. Ils font évidemment partie du problème, car ils s'autoalimentent et créent un cycle souvent négatif, qui s'intensifie.

Lorsque l'on a affaire à des entreprises gigantesques, existe-t-il un moyen d'ajuster ou de contrôler cela afin que ces algorithmes ne s'autoalimentent pas et ne continuent pas à imposer des contenus négatifs et nuisibles, en particulier aux jeunes qui ne sont peut-être pas en mesure de les distinguer et de les mettre en contexte aussi bien qu'un adulte?

Monique St. Germain: C'est là qu'intervient le devoir de diligence. Sachant que l'utilisateur est un jeune, l'algorithme devrait se comporter autrement qu'avec un adulte qui peut être plus en mesure de reconnaître quand c'est un algorithme qui agit.

Nous sommes au courant de plusieurs poursuites judiciaires qui ont été intentées aux États-Unis contre des plateformes d'intelligence artificielle, par exemple, concernant des conversations avec des enfants, qui ne sont absolument pas modérées ni réglementées. Dans certains cas, en particulier avec des enfants très vulnérables, cela peut les convaincre de faire des choses qu'ils ne feraient pas autrement. Si cela se produisait dans le monde réel, une personne interviendrait. Une sorte de réponse thérapeutique ou de santé mentale serait mise en place, mais ce n'est pas le cas lorsque la conversation est avec l'intelligence artificielle.

Nous pouvons nous attendre à de gros problèmes concernant l'intelligence artificielle. Nous avons déjà les problèmes liés aux médias sociaux, que nous n'avons pas encore réglés. C'est pourquoi notre organisation souhaite vraiment que le gouvernement du Canada et tous les gouvernements provinciaux utilisent tous les pouvoirs dont ils disposent pour agir dans ce domaine. Oui, il y aura des difficultés en cours de route, mais nous ne devons pas avoir peur d'utiliser les outils dont nous disposons pour faire ce qu'il faut afin de protéger nos citoyens, en particulier ceux qui sont très vulnérables, comme les enfants.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Je trouve très intéressant que nous abordions la question des lois qui ont été adoptées à l'étranger concernant la limite d'âge. J'avoue que, avant de commencer cette étude, j'étais assez spontanément en faveur de l'idée d'interdire l'accès aux réseaux sociaux aux jeunes de moins de 16 ans. Plus nous en parlons aujourd'hui, plus je me dis que, finalement, ce n'est peut-être pas une si bonne idée que cela.

Je ferais un parallèle avec ce qu'on a interdit aux jeunes, par exemple, la cigarette et la publicité sur les cigarettes. Nous savons que la cigarette est entièrement mauvaise pour eux. C'est la même chose pour les drogues et l'alcool, qui sont totalement à éviter pour eux — quand on est adulte, c'est peut-être différent pour ce qui est de l'alcool —, mais les médias sociaux ne sont pas nécessairement entièrement mauvais. En fait, nous arrivons à cette conclusion parce qu'on n'a pas réagi assez tôt ni pris les choses en main assez tôt. On se retrouve avec l'idée de prendre des mesures qui sont peut-être prises en réaction à la panique.

Madame et monsieur les représentants de l'ACREA, devrait-on devrait légiférer sur l'accès aux médias sociaux ou sur l'âge auquel on pourrait y accéder, ou ne devrait-on pas, au contraire, mettre toutes les ressources possibles sur l'éducation et la littératie numérique des jeunes qui consomment des médias sociaux, mais aussi des jeunes qui créent du contenu?

De plus en plus de jeunes créateurs de contenu arrivent dans cet univers sans balises, où il y a très peu de règles à respecter. N'est-ce pas là que l'on devrait davantage consacrer nos énergies plus que dans la coercition, si je peux dire?

• (1635)

Farnell Morisset: Nous n'avons pas de position en ce qui concerne l'âge ou la législation sur l'âge. Il nous faudrait consulter nos membres là-dessus, car nous ne voulons pas faussement représenter leur point de vue. Toutefois, il y a une nuance à y apporter. La cigarette est entièrement mauvaise, et on ne peut pas s'y adonner partiellement.

Par contre, on peut consommer des médias sociaux partiellement. Il existe différentes façons de consommer les médias sociaux. Il serait peut-être approprié, voire bénéfique, que des jeunes aient accès à certains contenus éducatifs et positifs pour eux qui sont publiés sur les médias sociaux — car ce genre de contenu abonde —, mais il ne serait peut-être pas approprié de les assujettir à un algorithme non réglementé et entièrement contrôlé par les plateformes.

Il y a peut-être un âge où il serait approprié de permettre à des jeunes d'interagir, mais seulement par écrit. Il peut être approprié de

faire des vidéos à un certain âge, mais pas de recevoir des commentaires. Il existe une panoplie de façons de répondre à la question, qui ne se limite pas à se demander à quel âge on permet aux jeunes d'utiliser les médias sociaux.

Qu'en pensez-vous?

Martin Champoux: À qui cela revient-il de réfléchir sur cette question?

Est-ce à un groupe comme le vôtre, qui pourrait consulter ses membres?

Vous attendez-vous davantage à ce que ce soit un comité parlementaire ou une commission spéciale qui fasse ce travail de réflexion?

Farnell Morisset: Si l'objectif est d'adopter une législation, cela devrait probablement revenir aux législateurs. Nous serions très ouverts à l'idée de participer à une telle discussion. Ce serait non seulement approprié, mais aussi souhaitable si nous voulons trouver les meilleures réponses.

Bien que nous ne soyons pas ici pour représenter les plateformes, nous croyons qu'elles ont certainement leur mot à dire et leur perspective là-dessus. Ce sont les patrons des créateurs et créatrices de contenu qui contrôlent leurs algorithmes. Ils comprennent leur réalité de façon très différente.

À vrai dire, ce serait un travail collectif de gens qui baignent dans cette réalité, qui ont une compréhension pratique et théorique de la réalité de ce qui s'en vient.

Martin Champoux: Je serais curieux de connaître la position de l'ACREA sur la question. Ce serait très intéressant pour nos futurs travaux.

La présidente: Merci.

Martin Champoux: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Waugh, vous avez cinq minutes.

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue à B'nai Brith.

Monsieur Robertson, merci d'être venu aujourd'hui. Vous avez abordé un certain nombre de sujets intéressants. Vous avez formulé au moins trois recommandations.

Parlons de la sécurité nationale et de la désinformation que vous constatez en tant qu'organisation en ligne, puis, bien sûr, de l'extrémisme violent que vous voyez certainement contre les juifs, non seulement dans ce pays, mais dans le monde entier. J'aimerais que vous nous fassiez part de vos observations à ce sujet.

Richard Robertson: Nous ne pouvons écarter la désinformation et la mésinformation qui se propagent en ligne sur les actes d'extrémisme violent qui se déroulent dans nos rues. Nos services de sécurité nationale, le SCRS, la GRC et d'autres parties prenantes nous ont signalé que de plus en plus de personnes, en particulier des jeunes, sont poussées vers l'extrémisme ou se radicalisent en ligne.

Il y a de nombreux cas d'individus radicalisés en ligne qui font désormais l'objet de poursuites pénales dans notre pays. Beaucoup d'entre eux sont des jeunes membres de notre société. Nous avons vu des groupes comme la Goyim Defense League, 764, le Maniac Murder Cult et des organisations terroristes comme Samidoun et d'autres continuer à diffuser de la désinformation et de la mésinformation en ligne. L'impact de cette situation sur la société canadienne ne doit pas être pris à la légère. C'est une menace pour la sécurité nationale.

Certaines personnes sont exposées à la désinformation en ligne. Par exemple, l'homme qui a poignardé une femme dans un supermarché d'Ottawa s'était radicalisé en ligne dans sa propre chambre d'écho virtuelle. Il s'est radicalisé de plus en plus, et cela a failli coûter la vie à une citoyenne canadienne.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de l'exploitation sexuelle. Lorsque des groupes comme 764, un groupe nihiliste qui vise à provoquer la chute de la société occidentale ciblent activement les jeunes en ligne et les encouragent à produire et à distribuer de la pédopornographie; cela constitue une menace pour la sécurité nationale.

Notre surveillance de ces menaces extrémistes nous a permis de constater qu'elles se développent de plus en plus en ligne. Leur omniprésence s'accroît. La multiplicité des plateformes qu'ils utilisent pour diffuser leur idéologie radicale augmente de jour en jour, et nous sommes en retard. C'est pourquoi notre deuxième recommandation concerne la littératie numérique des jeunes Canadiens.

Le train est déjà en marche. Légiférer est formidable, et établir des limites d'âge est formidable. Cependant, nous devons nous assurer que ces jeunes ne se lancent pas la tête la première dans la tempête. Ils doivent être munis des outils nécessaires pour combattre activement la désinformation et la mésinformation.

Vous avez posé une question concernant les relations avec la communauté juive. Au cours des deux dernières années, nous avons constaté une augmentation de 124 % de l'antisémitisme. Nous faisons face à une radicalisation endémique en ligne et à une crise nationale d'antisémitisme.

Dans notre audit de 2024, nous avons souligné l'utilisation de l'intelligence artificielle pour diffuser des contenus haineux. Il y avait des images de survivants de l'Holocauste sur des montagnes russes dans des camps de concentration et des images d'Anne Frank utilisant un stylo à bille, ce qui est une théorie du complot sur l'Holocauste. Toutes ces images ont été générées par l'intelligence artificielle.

L'antisémitisme, la radicalisation en ligne, l'utilisation abusive de réseaux sociaux et les actes néfastes des influenceurs sur les réseaux sociaux sont indissociables dans la société actuelle.

• (1640)

Kevin Waugh: Lorsque votre organisation a présenté les trois recommandations ici, comment avez-vous présenté ce programme? Imaginons que je vous disais que l'organisation B'nai Brith s'occupe aujourd'hui des situations en ligne. Comment mettriez-vous en pratique les trois points que vous avez soulevés, qui sont d'ailleurs très pertinents? Que recommanderiez-vous?

Richard Robertson: Ma recommandation est que cela ne peut pas être B'nai Brith Canada. B'nai Brith Canada peut mettre à profit son expertise en consultant d'autres organismes à vocation philanthropique qui partagent les mêmes valeurs. Il convient de consulter

les experts dans ce domaine, mais il doit s'agir d'un programme national mis en œuvre par le gouvernement fédéral.

Il y a eu de la part d'acteurs de toute la société de nobles tentatives de création de programmes de littératie numérique, mais ils sont ponctuels. Ils sont fragmentaires. Nous devons veiller à ce qu'un programme national de littératie numérique soit élaboré en consultation avec les parties prenantes concernées et que ce soit le gouvernement qui le met en œuvre.

Kevin Waugh: Merci, monsieur Robertson. Je pense que mon temps de parole est écoulé, mais je vous remercie beaucoup.

Richard Robertson: Merci.

[Français]

La présidente: Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour à tous.

Je veux revenir sur l'analogie de M. Champoux en lien avec les mouches. Cela m'a interpellé, mais je veux aller dans le sens contraire.

Vous avez dit qu'il y avait beaucoup de personnes bien intentionnées en ligne qui partageaient du contenu intéressant. Cependant, on y retrouve quand même des personnes qui agissent plutôt comme les partisans du mouvement MAGA de M. Trump et qui sont suivis par des millions de personnes.

Pouvons-nous mettre en place quelque chose pour amener de bonnes mouches, comme le disait M. Champoux, qui serviront de contrepoids à ces personnes?

Farnell Morisset: J'imagine que la question s'adresse à nous, n'est-ce pas?

Bienvenu-Olivier Ntumba: Oui, elle s'adresse à vous.

Farnell Morisset: D'accord.

Pour reprendre un peu les propos de Mme Labrosse-Héroux en ce qui concerne le Web, à savoir que le Web répond au Web, je pense que ce que vous décrivez est, effectivement, une situation bien réelle. Toutefois, il ne faudrait pas mettre de côté la réalité présente, à savoir qu'il existe, à l'intérieur des écosystèmes des médias sociaux, une sorte de système immunitaire un peu naturel, qui n'est pas parfait, mais qui existe.

Si quelqu'un présente ou crée un contenu profondément trompeur, inexact, même nocif, il existe une grande quantité de bonnes mouches, si on veut. Ce sont des gens qui vont répondre et qui, généralement, vont apporter beaucoup de crédibilité à leurs réponses. Ce n'est pas parfait, et nous ne prétendons pas le contraire, mais il ne faudrait pas non plus s'imaginer qu'on n'existe pas dans une réalité, qu'on n'est pas capable de répondre, de rectifier des choses, de se créer une réponse immunitaire qui a quand même aussi une certaine efficacité.

Laurence Labrosse-Héroux: Si je peux...

Bienvenu-Olivier Ntumba: Je comprends.

Je vous écoute, madame.

Laurence Labrosse-Héroux: Si vous me le permettez, je vais ajouter des commentaires.

C'est un peu à la personne qui consomme le réseau social, à proprement parler, de faire les vérifications nécessaires. Si on voit une vidéo passer sur TikTok, par exemple, sur une nouvelle quelconque, on va voir les cinq premiers commentaires et, souvent, c'est directement là que ça lance un signal. Si c'est du contenu provenant de l'intelligence artificielle, quelqu'un va le signaler. Si c'est une fausse nouvelle, quelqu'un va écrire que ce n'est pas une vraie source.

On peut certainement mieux identifier la désinformation. Cependant, il faut aussi, en général, sensibiliser les utilisateurs sur les réseaux sociaux, à savoir qu'ils doivent être capables de trouver une façon de vérifier l'information. C'est peut-être moins évident pour les jeunes de le faire, mais c'est un peu le même phénomène qui est arrivé sur Facebook, il y a dix ans, quand on a commencé à voir de fausses nouvelles. On voyait que certaines générations l'échappaient complètement, c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas capables de distinguer la vraie information de la fausse information.

● (1645)

Bienvenu-Olivier Ntumba: D'accord. Merci beaucoup.

Monsieur Morisset ou Madame Labrosse-Héroux, l'un d'entre vous a aussi parlé de la liberté et de la force que nos interactions en ligne génèrent directement par rapport aux algorithmes. J'ai aussi entendu dire tantôt que, finalement, chaque organisation gère ses algorithmes.

Les algorithmes sont-ils vraiment démocratiques, en nous soumettant nombre de choses par rapport à nos habitudes, ou est-ce quelqu'un, derrière, qui les a programmés pour nous suggérer des choses à suivre et qui seraient à leur avantage?

Laurence Labrosse-Héroux: Non, le contenu est vraiment présenté en fonction de la consommation, selon le moment de la journée, selon ce qui vous tente au moment où vous consommez l'information. Le meilleur algorithme pour ça, c'est probablement TikTok.

Si on commence à regarder des vidéos sur le macaroni au fromage, il va en envoyer d'autres 20 fois de suite. C'est vraiment simple comme ça.

Bienvenu-Olivier Ntumba: D'accord.

Il y a deux semaines, j'ai posé la question suivante à un de vos collègues dans le monde de l'intelligence artificielle.

Supposons qu'un matin, j'ai besoin d'une nouvelle montre et que, deux jours plus tard, je vois sur mon Facebook et mon Instagram qu'on me propose des montres à acheter.

Qui m'a écouté? Qui a fait ça? Pourtant, je n'ai pas fait défiler de l'information sur ce produit.

Comment cette situation peut-elle se produire?

Laurence Labrosse-Héroux: Essentiellement, ça relève de quelque chose qui est même en dehors des médias sociaux. C'est probablement un pixel qui suit le consommateur sur le Web. À partir du moment où un pixel suit quelqu'un qui va sur les réseaux sociaux pour regarder des montres, par exemple sur un site Web de Rolex, par la suite, le chemin complet sur le Web est tracé. Ça, ça relève de quelque chose de beaucoup plus large que juste le réseau social à proprement parler.

La présidente: Merci, monsieur Ntumba.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Diotte, vous avez la parole pour cinq minutes.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à Richard Robertson, de B'nai Brith.

Vous êtes probablement au courant de l'attaque qui a eu lieu à l'hôtel de ville d'Edmonton. Des coups de feu ont été tirés et un cocktail Molotov a été lancé. La GRC a dit que le jeune homme était motivé par des considérations politiques et qu'il avait été accusé d'infraction terroriste.

Pourriez-vous me parler un peu de cette attaque et me dire si vous avez remarqué ses influences? Qu'est-ce qui l'a influencé en particulier?

Richard Robertson: Nous constatons que de plus en plus de jeunes Canadiens sont influencés par diverses formes d'extrémisme violent, que cet extrémisme soit politique, religieux ou idéologique. Dans le cas présent, c'est l'extrémisme politique qui semble avoir été le moteur de l'attaque.

Ce que nous devons examiner dans le cadre de cette étude, c'est la manière dont ces individus se radicalisent. Le fait qu'une personne soit ciblée en ligne et endoctrinée est un phénomène que notre société n'avait jamais vu auparavant, et cela constitue une menace pour la sécurité nationale, car, comme vous l'avez souligné, les conséquences sont graves.

Depuis trop longtemps, nos services de sécurité sonnent l'alarme et nous avertissent qu'il faut adopter une approche à l'échelle de la société tout entière pour lutter contre l'extrémisme violent qui est omniprésent dans l'environnement en ligne.

Malheureusement, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres au Canada d'une personne qui a été radicalisée en ligne. Sans l'excellent travail de nos services de sécurité nationale et de nos forces de l'ordre, nous aurions beaucoup plus de victimes.

Kerry Diotte: Je suppose que la question clé est toujours la suivante: le Canada étant une démocratie et un pays où la liberté d'expression est sacrée, comment pouvons-nous lutter contre les préjudices que les influenceurs des médias sociaux peuvent causer aux enfants sans que l'on restreigne la liberté d'expression?

Voulez-vous commenter cela, monsieur Robertson?

● (1650)

Richard Robertson: Avec plaisir.

J'aimerais revenir sur notre deuxième recommandation, qui concerne la littératie numérique.

Nous pouvons donner à nos jeunes les outils nécessaires pour se protéger de l'information. Il revient peut-être au Parlement de déterminer si la diffusion de mésinformation ou de désinformation est illégale, mais nous pouvons préparer les jeunes à être moins vulnérables à leurs conséquences.

Si un contenu est nuisible, mais légal, cela ne signifie pas qu'il n'a pas d'impact, et nos jeunes sont particulièrement vulnérables aux ramifications de ce type de contenu. Il faut donc veiller à ce que les jeunes Canadiens soient préparés à l'information qu'ils voient en ligne.

Il ne s'agit pas tant de contrôler l'information diffusée en ligne que de préparer les jeunes à ne pas y être vulnérables et à ne pas être endoctrinés de manière négative.

Je tiens également à mettre en relief notre troisième recommandation, qui consiste à veiller à ce que le Canada respecte les engagements qu'il a pris récemment lors de la réunion des ministres de l'Intérieur et de la Sécurité du G7. Il faut collaborer avec les plateformes pour éliminer les contenus illicites en ligne. À l'heure actuelle, il est beaucoup trop facile pour les contenus néfastes de continuer à exister en ligne indéfiniment. Nous devons nous efforcer de supprimer les contenus nuisibles et de préparer nos jeunes à combattre les contenus nuisibles, mais légaux.

Kerry Diotte: Merci.

Madame Monsma Selby, je ne sais pas si vous avez suivi ma question sur le fait que le Canada est une démocratie et sur la recherche du juste équilibre pour aider les enfants à échapper aux dangers liés aux influenceurs sans restreindre la liberté d'expression.

Jocelyn Monsma Selby: Je suis très heureuse de participer à cette conversation sur l'importance de la culture numérique et de l'éducation des enfants et de la population en général, car les gens ignorent tout des dangers liés au fonctionnement des applications de réseaux sociaux et aux algorithmes qui les régissent tous. Cependant, je pense qu'une solution est possible si nous prenons la situation dans son ensemble. Certains niveaux nécessitent certaines solutions.

Si nous considérons les individus qui accèdent à Internet, point final — et j'ai participé à des discussions sur le contenu sexuellement explicite dans l'industrie pour adultes et l'accès des enfants à ce contenu — et toutes ces questions relatives à l'accès des enfants à Internet, la question est de savoir comment protéger les enfants et comment protéger la majorité des enfants.

En ciblant certaines applications de réseaux sociaux ou certains acteurs de l'industrie pour adultes, nous ne protégeons pas la majorité des enfants. Je pense que nous devons chercher des solutions très pragmatiques, et non des solutions qui favorisent un secteur particulier.

Quand je regarde la situation dans le monde entier, je constate que la vérification de l'âge fait son apparition dans de nombreux endroits. Elle est considérée comme efficace, mais à mesure que les rapports commencent à sortir, vous allez vous rendre compte que c'est comme un jeu de la taupe avec beaucoup de ces sites. Ils sont si nombreux que vous pourriez penser que vous arrivez à bloquer les sites Meta, mais d'autres sites vont alors apparaître.

Je pense que le problème est, et vous voyez ce qui se passe en Australie...

La présidente: Merci, madame Selby. Avez-vous un dernier point à soulever? Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Jocelyn Monsma Selby: Je suis désolée, oui.

Je pense que nous devons nous pencher sur les contrôles au niveau des appareils et mettre en place une vérification de l'âge à ce niveau. Lorsque vous achetez un appareil, vous l'activez pour le contenu destiné aux adultes. C'est la solution la plus sûre pour les enfants.

La présidente: Bravo. Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

[Traduction]

Oh, je suis désolée, monsieur Myles. Je vous ai oublié.

[Français]

Martin Champoux: Cela ne pose aucun problème, mais je disposerai de cinq minutes, dans ce cas.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Myles, vous avez la parole pendant cinq minutes.

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup à tous les témoins. La discussion est fascinante. J'arrive toujours avec une certaine idée en tête. À mi-chemin de la discussion, j'ai déjà une foule de questions supplémentaires.

Il me semble que, lorsque nous parlons de vérification de l'âge et que nous faisons des comparaisons avec l'alcool ou les jeux de hasard, des choses généralement considérées comme mauvaises, par rapport à l'âge, une partie du défi réside dans le fait que nous imposons des limites d'âge pour ces choses en raison de ce que nous comprenons: à quel moment de sa vie une personne est-elle capable de percevoir et de comprendre les risques liés à ses activités? C'est ce qui me préoccupe avec les médias sociaux. D'un certain point de vue, nous pouvons parler du contenu en ligne, mais d'un autre point de vue, nous devons parler de l'algorithme lui-même.

• (1655)

[Français]

Je pense que M. Morisset a dit un peu la même chose, c'est-à-dire que ce n'est pas toujours le contenu, mais bien l'algorithme qui peut être dangereux pour les enfants. Il existe peut-être une façon de partager le contenu sans l'algorithme.

[Traduction]

Pour moi, parfois, l'idée de publier du contenu ne me préoccupe pas autant que l'algorithme lui-même. Nous avons parlé de radicalisation. Nous avons parlé de l'idée de montrer des images explicites à des personnes qui les recherchent. Nous savons que c'est ainsi que fonctionne l'algorithme. J'ai tendance à penser qu'il y a une très grande différence entre le fonctionnement de la télévision et celui des médias sociaux. Il est autant motivé par les réactions négatives que par les réactions positives, et la proximité des commentaires, comme nous l'avons également mentionné, peut être vraiment très néfaste pour les jeunes.

Monique St. Germain, vous pourriez peut-être nous parler de certaines nuances entre le contenu et l'algorithme lui-même. Est-il possible de réglementer l'algorithme?

Si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer à ce sujet, ce serait formidable.

Monique St. Germain: Tout le monde s'accorde à dire que certains types de contenu, dont les images pédopornographiques, sont nuisibles. Personne ne semble contester que ce type de contenu n'a pas sa place en ligne. C'est simple. Les choses se compliquent lorsqu'il s'agit de contenu qui encourage peut-être l'automutilation ou qui contribue à l'augmentation des troubles alimentaires et d'autres problèmes de ce type. C'est là que nous entrons dans une zone plus délicate, celle où la ligne rouge est franchie. C'est là que les algorithmes peuvent vraiment contribuer à causer du tort. Ils proposent de plus en plus ce type de contenu, au détriment d'une exposition plus équilibrée que vous pourriez obtenir si vous obteniez véritablement des résultats basés sur une recherche qui abordait les deux côtés de l'équation.

Les algorithmes eux-mêmes et leur utilisation pour promouvoir du contenu, surtout lorsque l'utilisateur est jeune, c'est une chose. C'est peut-être un domaine qui pourrait être réglementé. Bien sûr, tout cela repose sur le fait que nous devons savoir qui sont les jeunes utilisateurs, non pas qui ils sont, mais simplement qu'il s'agit d'un jeune utilisateur. Il existe de nombreuses façons de le faire, mais de manière réaliste, en raison du fonctionnement d'Internet, une approche à plusieurs volets s'impose. Une seule approche n'est pas une option. Le niveau des appareils est une chose, mais il y a aussi les sites Web individuels et les plateformes individuelles, en particulier ceux qui diffusent des contenus auxquels les jeunes ne devraient pas être exposés, comme la pornographie explicite et ce genre de choses. Il faudrait peut-être renforcer les attentes et les exigences en ce qui concerne les personnes qui peuvent accéder à ce contenu et les raisons pour lesquelles elles le font.

Nous allons commencer à voir que, c'est déjà le cas, dans le contexte des tribunaux pénaux, de plus en plus de jeunes ont affaire à la justice pénale. Ils déclarent aux tribunaux qu'ils regardaient du porno depuis leur plus jeune âge. Cela entraîne beaucoup d'autres comportements. Nous ne pouvons peut-être pas lui imputer toute la faute, nous ne pouvons pas dire que ceci cause cela, mais nous pouvons certainement établir suffisamment de corrélations pour commencer à agir.

[Français]

Farnell Morisset: J'ai peut-être une piste de réflexion à proposer au Comité.

Un de mes amis, qui est aussi un collègue créateur de contenu, Sylvain Duclos, est enseignant de mathématiques au niveau secondaire, à Lévis. Il a commencé sa chaîne TikTok en y offrant de l'aide aux devoirs, pour y expliquer des concepts mathématiques. Forcément, son public cible n'avait pas 18 ans, parce qu'il s'agissait d'étudiants au secondaire.

Je crois que c'est une très bonne initiative. On devrait essayer de l'encourager et de la favoriser. On ne devrait pas bloquer cela de façon un peu cavalière par excès de zèle et par souci de protéger les jeunes.

Depuis quelques mois, TikTok a un algorithme distinct, qui a un fil d'actualité distinct, c'est-à-dire Steam. Cet algorithme peut repérer le contenu éducatif dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et rediriger les gens qui décident de suivre ce fil vers du contenu qui s'apparente à celui de Sylvain Duclos.

Une autre de mes amis, Michelle Houde, est une professionnelle de la santé. Elle crée du contenu sur l'éducation à la sexualité qui

visé parfois de façon parfaitement adéquate et appropriée les adolescents. Il y a une valeur sociale là aussi.

Je crains qu'à ratisser trop large, à vouloir protéger les enfants contre la sexualité, on puisse aussi bloquer ce genre de contenu. Je pense donc que les experts des algorithmes, ce sont nécessairement les plateformes elles-mêmes et donc les meilleures personnes à qui parler.

Cependant, je demanderais simplement au Comité de ne pas s'imaginer, par souci de protéger les jeunes du contenu à risque, qu'il n'existe pas de bon contenu pour eux sur les médias sociaux.

● (1700)

La présidente: Merci.

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Les pistes de solution sont vachement intéressantes. Je trouve cette discussion de plus en plus enrichissante.

Présentement, on parle d'une utilisation responsable et très positive des médias sociaux. TikTok est généralement perçue comme un gros méchant, parce que c'est probablement la plateforme de médias sociaux la plus prolifique, disons. Elle a peut-être une mauvaise réputation qui n'est pas justifiée, mais c'est là qu'on retrouve souvent le plus de contenu à problème, si l'on peut dire. Par contre, sachant qu'on y trouve des initiatives comme celles dont on vient de parler, je crois qu'il faut effectivement les protéger. On doit donc en tenir compte dans nos recommandations.

Pour ma part, je pense que nous devrions prévoir dans le rapport de cette étude des recommandations à partir de la rencontre d'aujourd'hui, car elles pourront justement mettre la lumière sur l'idée de contrôler l'âge quant à l'accès aux médias sociaux. Il s'agirait peut-être simplement de restreindre les activités, comme l'a dit tantôt M. Morisset, afin de permettre l'accès au contenu, mais pas nécessairement aux conversations.

Cependant, dans un contexte où l'on offre sur TikTok de l'aide aux devoirs en mathématiques, il est un peu embêtant d'interdire aux jeunes de poser des questions. La situation est complexe. Si on décide de légiférer là-dessus, on a du pain sur la planche.

Pour revenir aux algorithmes, vous dites, monsieur Morisset, qu'il faut s'adresser aux plateformes. Croyez-moi, quand on s'adresse aux plateformes et qu'on prononce le mot « algorithmes », les portes se ferment à double tour, puis il n'y a plus rien à faire. La conversation est finie et les gens sont sur la défensive. Nous devons donc aussi réussir à avoir cette conversation avec tout le monde.

Madame Labrosse-Héroux, quand vous avez parlé tantôt de la consommation de culture, vous avez dit que les créateurs de contenu et les influenceurs sont aussi des véhicules de culture. Ce sont aussi des gens dont on doit tenir compte quand on parle de la nécessité de faire rayonner la culture québécoise.

La discussion porte généralement davantage sur l'encadrement, mais comment pourrions-nous utiliser la carotte plutôt que le bâton?

Que pourrions-nous faire pour que les créateurs de contenu partagent davantage de contenu artistique et culturel, comme des chansons, des vidéos, des films et de séries produites par nos créateurs québécois?

Existe-t-il une façon d'aider et de convaincre les créateurs de contenu à en faire davantage pour promouvoir notre culture?

Laurence Labrosse-Héroux: C'est une très bonne question.

Le contexte arrive à point, parce que la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, ou CDEC, a lancé son appel de projets cet après-midi concernant le financement de la création de contenu. C'est donc le premier appel de projet qui concerne les créateurs de contenu. Évidemment, c'est un projet qui financera ce qui entre dans la définition de la culture de la CDEC, et les artistes en font partie.

On pourrait aussi redéfinir un peu ce qu'est la culture. Pour la CDEC, il est possible que la cuisine ne soit pas un élément culturel. Or, ça l'est peut-être, en fin de compte. Ce sont donc des pistes de réflexion à envisager plus tard.

La promotion de notre culture est déjà très ancrée, du moins, chez les créateurs de contenu québécois. Je vais parler du domaine que je maîtrise. Il y a un grand sentiment de nationalisme et de protection de la culture québécoise canadienne au sein des créateurs de contenu francophone, et même quant au fait de parler français. C'est déjà quelque chose qui est donc très ancré.

Plus les institutions officielles reconnaîtront que la création de contenu fait partie de la culture, plus il y en aura. Il reste donc énormément de place pour accueillir les créateurs de contenu, autant au Québec qu'au Canada. Notre marché est tout petit par rapport à ceux des États-Unis et de la France, par exemple, où la création de contenu est 10 fois plus présente qu'ici. Ça va donc venir avec le temps.

Plus on a des institutions gouvernementales qui nous encouragent à créer, plus les créateurs vont le faire.

• (1705)

Martin Champoux: Vous savez que je ne regarde pas la présidente, parce que je sais qu'elle me fait de grands signes pour me signifier que je n'ai plus de temps. Je me dis que, si je ne la regarde pas, je vais pouvoir continuer.

Sérieusement, je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Madame Thomas, vous disposez de cinq minutes.

Rachael Thomas: Merci beaucoup.

Ma première question s'adresse à Mme St. Germain.

J'aimerais que vous nous expliquiez comment se fait le lien entre les groupes criminels organisés et les enfants qui sont attirés et exploités en ligne. Cette question n'a pas été abordée de front, alors qu'il serait peut-être utile pour le Comité d'en entendre parler.

Monique St. Germain: Nous recevons beaucoup de signalements par l'intermédiaire de Cyberaide.ca. Bien sûr, notre travail avec la police nous a appris que le problème est important. Des délinquants ciblent les enfants en ligne de différentes manières, mais il y a aussi des groupes qui semblent être des réseaux criminels organisés opérant à l'étranger et qui ciblent les jeunes. Dans de nombreux cas, ils ciblent les jeunes hommes. Ils se font passer pour des femmes et les manipulent pour les entraîner dans une sorte de conversation à caractère sexuel où les jeunes garçons canadiens croient qu'ils parlent à une camarade. Dès qu'une image ou une vi-

déo est créée ou partagée, la personne à l'autre bout commence à menacer de la diffuser à ses amis, à sa famille et à tout le monde.

Souvent, le lien se fait sur un site de réseau social grand public comme Instagram, puis la conversation se poursuit sur un canal privé comme Snapchat. En fait, Snapchat est en cause dans de nombreux signalements faits à Cyberaide. Une étude récente que nous avons publiée la semaine dernière révèle que la moitié des enfants qui ont répondu, tous résidant au Canada et ayant subi une forme de préjudice en ligne, ont mis en cause Snapchat dans ces incidents. Bien sûr, ces enfants n'ont pas tous été manipulés ou n'ont pas tous adhéré à un réseau criminel, mais c'est en grande partie ce qui se passe, à notre connaissance.

Nous savons également que les types de tactiques utilisées sont très effrayants. Elles sont très agressives, et les jeunes qui viennent demander de l'aide à notre organisation sont terrifiés par la suite des choses, etc. Beaucoup de ces enfants essaient de gérer ces situations par eux-mêmes et ne demandent de l'aide que lorsqu'ils estiment qu'ils n'ont plus d'autre choix. Certains enfants en parlent à leurs parents, qui viennent alors nous voir.

Nous savons que, lorsque des victimes s'adressent aux forces de l'ordre, il est très difficile d'enquêter sur ce type de scénarios lorsqu'un réseau criminel organisé étranger est en cause. La police se heurte à toutes sortes d'obstacles pour obtenir les renseignements techniques récents dont elle a besoin. Il est évident que les enquêtes sur les crimes en ligne sont beaucoup plus compliquées que lorsqu'il s'agit simplement d'interroger des témoins dans le monde réel. Il faut la coopération des autres pays. Il y a eu quelques avancées à cet égard.

Le Canada a récemment signé à Hanoï, au Vietnam, un traité sur la cybercriminalité auquel plusieurs autres pays ont adhéré. Cela devrait faciliter l'échange d'informations. Toutefois, ce problème ne touche pas uniquement les jeunes Canadiens. Il touche les jeunes de nombreux pays développés, car il est en grande partie motivé par l'extorsion financière. Ces criminels sont motivés par l'appât du gain. C'est exactement ce qui arrivait aux personnes âgées, et cela se poursuit. Les jeunes sont considérés comme une cible. Les jeunes de nos pays ont de l'argent, et les réseaux criminels le savent.

Rachael Thomas: En gros, la tactique consiste à faire chanter ces jeunes et leurs familles. Est-ce exact?

Monique St. Germain: Oui.

• (1710)

Rachael Thomas: Je vois. Merci beaucoup de nous avoir aidés à comprendre le phénomène.

Il nous reste très peu de temps.

Je voudrais passer au Projet Arachnid.

Comment fonctionne exactement ce projet pour supprimer des images, et comment pouvez-vous être sûrs que ces images ont bien été supprimées en ligne?

Monique St. Germain: Je ne suis pas doué en technologie, mais en gros, ce projet utilise la technologie pour détecter des images et des vidéos similaires à celles que nous avons déjà évaluées et classées. C'est comme un robot d'indexation très intelligent qui, dès qu'il voit une image que nous avons déjà évaluée et classée, envoie automatiquement un avis à la plateforme pour demander son retrait. Il revient régulièrement vérifier si le contenu a été supprimé. Nous mesurons le retrait en fonction de la dernière fois où nous avons vérifié: il était là, et cette fois-ci, il n'y est plus et, entretemps, nous avons envoyé un avis.

C'est un concept assez simple à cet égard. Cependant, il nous a permis de voir les réponses que nous obtenons lorsque des entreprises se montrent réticentes, la forme que prennent ces réticences, quel type de questions elles posent ou sur quels types de plateformes ce type de contenu a tendance à rester longtemps. Nous savons, par exemple, que les hébergeurs de fichiers sont très souvent impliqués dans les notifications que nous envoyons.

Rachael Thomas: Merci beaucoup.

La présidente: Monsieur Myles, vous disposez de cinq minutes.

David Myles: Merci, madame la présidente.

Monsieur McKelvey, c'est votre tour, mon cher. Je vois que vous attendez patiemment de répondre à une question.

Vous avez manifestement des idées à ce sujet. Ma question porte plus particulièrement sur l'âge auquel les enfants sont capables d'évaluer les risques liés aux médias sociaux, sachant bien sûr qu'il existe d'excellents exemples d'enseignement des mathématiques en ligne au moyen des médias sociaux, mais aussi que l'algorithme favorisera les contenus potentiellement très néfastes pour les enfants.

Avez-vous des idées à ce sujet? Y a-t-il un âge approprié ou un moment où ces risques peuvent être compris et perçus de manière appropriée?

Fenwick McKelvey: Il y a deux éléments à examiner ici.

Le premier est la compréhension du fonctionnement des algorithmes et des mesures que nous avons prises ou non au Canada à cet égard. Il convient de souligner la difficulté d'évaluer le fonctionnement d'un algorithme ou d'un système d'IA. Le milieu scientifique s'efforce constamment de bien décrire le fonctionnement des algorithmes ou des systèmes d'IA.

Le deuxième point concerne la distinction entre savoir avec certitude ou supposer qu'un système fonctionne ou cible un groupe particulier. Il s'agit là d'une distinction importante à mes yeux par rapport aux appels à limiter ou à interdire l'accès aux médias sociaux à certains groupes. Pour savoir avec certitude et non supposer, il faut mettre en place un régime assez intrusif en matière de protection de la vie privée ou de collecte de données.

Si vous cherchez une conception plus adaptée à l'âge et que vous pensez, comme plateforme, que des jeunes la consultent, vous allez donc prendre des mesures pour vous assurer de recommander un contenu approprié ou adopter une stratégie différente pour les recommandations. Nous ne savons pas réellement quelles sont ces stratégies, car les plateformes ne divulguent généralement pas leur fonctionnement.

Il s'agirait d'une mesure différente: pas nécessairement une interdiction, mais la garantie que les plateformes respectent certains critères de conception lorsqu'elles pensent être susceptibles d'interagir avec des jeunes ou des mineurs.

David Myles: Vous voulez dire que la responsabilité incombe à l'entreprise elle-même?

Il semble que, lorsque j'ai discuté de cette question avec des groupes de défense, on m'a dit qu'en général, la vie privée n'était pas vraiment prise en compte. On dispose déjà de nombreux renseignements sur le contenu et les personnes qui y accèdent, qu'il s'agisse d'enfants ou non.

Que répondez-vous à cela?

Fenwick McKelvey: Je conviens que l'un des moyens à long terme de faire progresser la réglementation serait de renforcer les pouvoirs du Commissariat à la protection de la vie privée. C'est un problème connu. Si le Commissariat disposait de pouvoirs d'exécution, de l'obligation d'enquêter et de la capacité de protéger les droits à la vie privée, nous disposerions d'un mécanisme très rapide pour faire avancer cette question.

Il est certain que les plateformes connaissent et collectent beaucoup de renseignements, c'est pourquoi je recommande de cibler certaines justifications de cette collecte de données, surtout pour la publicité en ligne.

David Myles: Merci beaucoup.

Monsieur Al Soud, si vous avez une question, n'hésitez pas à la poser.

Fares Al Soud: Monsieur McKelvey, dans un article d'opinion que vous avez écrit il y a quelques jours pour *The Conversation*, vous avez déclaré que l'IA générative est déjà employée dans des hypertrucages pornographiques et d'autres formes de violence assistée par la technologie et qu'aujourd'hui, les garde-fous qui régissent ces préjugés sont établis privément par les entreprises technologiques.

Pour compléter ce que disait mon collègue, d'après vous, comment ces garde-fous privés influent-ils sur les risques réels auxquels les enfants sont exposés au quotidien?

• (1715)

Fenwick McKelvey: C'est une excellente question. Je pense que cela démontre que, quand nous parlons des impacts de l'IA générative, bon nombre des effets néfastes, à ma connaissance, ont touché les jeunes filles, surtout celles qui sont ciblées et harcelées sexuellement au moyen d'applications de nudification et d'autres applications générées par l'IA.

La capacité de l'industrie à lancer des plateformes sans mesures de protection illustre bien les lacunes réglementaires existantes. Il est certain que nous nous inquiétons depuis longtemps de la surveillance des plateformes, et nous sommes aujourd'hui confrontés aux mêmes préoccupations en ce qui concerne les normes, les contenus et les garde-fous des communautés sur les plateformes d'IA. À mon sens, cela s'inscrit dans la continuité d'une préoccupation de longue date concernant la manière dont nous pouvons nous assurer que les plateformes participent efficacement à garantir que leur contenu n'est pas utilisé dans des situations réellement préjudiciables, ce qui n'est pas le cas avec l'IA.

Fares Al Soud: Le risque diffère-t-il d'une plateforme à l'autre? Avez-vous constaté que certaines plateformes sont plus dangereuses pour les enfants qui les utilisent que d'autres?

Fenwick McKelvey: Je n'étudie pas nécessairement les enfants eux-mêmes. Je dirais que nous avons constaté une détérioration de la volonté des plateformes de s'occuper des violations des normes des communautés. C'est un sujet tabou. Il y a deux ou trois ans, nous avons vu des plateformes essayer de prendre ces questions au sérieux. En raison du changement de gouvernement aux États-Unis, nous assistons à une approche sans concession des normes des communautés et de la sécurité en ligne.

Je pense qu'il existe des divergences quant à la réponse adéquate, mais on constate un déclin général de la participation des plateformes à titre de participants de bonne foi à ces discussions sur la manière de lutter contre un problème multiforme, qui ne sera pas nécessairement résolu uniquement par la réglementation des médias.

Fares Al Soud: C'est fantastique.

Dans ce même article, vous faites référence à ce que l'on appelle le « patrimoine des connaissances ». Je suis très curieux de connaître l'incidence générale de ce patrimoine des connaissances sur les publications, les enfants, les adolescents...

La présidente: Je suis désolé, monsieur Al Soud. Vous avez déjà dépassé votre temps de parole d'une minute, mais c'est bien essayé.

Fares Al Soud: Ce n'est pas grave.

Fenwick McKelvey: Merci pour toutes ces questions. Je suis désolé de ne pas avoir pu en dire plus sur le patrimoine des connaissances.

La présidente: Monsieur McKelvey, je suis désolé que vous ayez attendu jusqu'à la fin. J'espère que vous avez eu suffisamment d'occasions de nous faire part de vos réflexions au cours de cette réunion. Cependant, nous avons épuisé le temps alloué aux questions pour aujourd'hui.

Je remercie sincèrement tous les témoins qui se sont joints à nous.

Si vous avez quoi que ce soit à ajouter au compte rendu, ou si quelque chose vous vient à l'esprit plus tard et que vous avez des renseignements à nous communiquer, veuillez les envoyer par courriel à notre greffier. Nous pourrions les inclure dans notre rapport. Nos analystes et nos membres auront tous accès à ces renseignements, vous aurez donc une autre occasion de vous exprimer; vous n'en avez pas encore fini ici. Nous serions ravis d'en savoir plus, si vous avez quelque chose à ajouter.

Chers témoins, vous pouvez quitter la salle. Nous n'allons pas passer à huis clos ni rien de ce genre, mais votre rôle ici est terminé. Nous vous remercions sincèrement de votre temps.

Sur ce, nous allons passer à la discussion des travaux du Comité.

Nous avons un nouveau ministre du Patrimoine. Nous avons invité l'ancien ministre du Patrimoine, qui avait accepté d'être parmi nous le 8 décembre, soit lundi prochain. Nous pourrions toujours inviter le nouveau ministre à venir témoigner. Je doute toutefois que son témoignage soit très complet, car il n'occupe ses fonctions que depuis peu. Je laisse toutefois aux membres le soin de discuter de ce que nous aimerions faire.

Le greffier a également indiqué qu'il pourrait essayer de remplir ce temps avec des témoins dans le cadre de cette étude.

Ensuite, je pense que nous devrions discuter de la question de savoir si nous voulons poursuivre cette étude au-delà des quatre réunions que nous avons déjà prévues.

Je donne d'abord la parole à M. Champoux.

[Français]

Martin Champoux: Je trouverais vraiment intéressant que nous puissions recevoir le nouveau ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes. Nous avons prévu une rencontre pour lundi prochain, mais c'est peut-être un peu court comme délai.

Néanmoins, je pense que cela vaudrait quand même la peine de vérifier si M. Miller est disponible pour venir nous rencontrer, au Comité. Évidemment, ce serait bien, aussi, qu'il ait le temps d'étudier un peu ses nouveaux dossiers. Toutefois, je n'ai aucun doute qu'il connaît déjà les sujets que nous traitons ici.

Mon premier choix serait de recevoir le ministre Miller lundi prochain. Si c'est impossible, j'aimerais que nous discutons de la possibilité d'ajouter des rencontres à cette étude, qui semble avoir suscité pas mal d'intérêt. Je sais que plusieurs groupes ont demandé à être reçus comme témoins.

Si le ministre peut venir nous voir la semaine prochaine, j'aimerais que nous discutons de l'ajout d'un certain nombre de rencontres au retour de la pause des Fêtes. J'avais l'impression que c'était une intention sensiblement commune, mais nous pouvons en discuter.

● (1720)

[Traduction]

La présidente: Allez-y, monsieur Myles.

David Myles: Je pense que nous pouvons le lui demander. De manière réaliste, il vient tout juste d'être nommé ministre et il aura passé cinq jours à ce poste. Je pense que beaucoup de gens veulent lui parler. Personnellement, j'aimerais beaucoup que cette étude se poursuive. Je la trouve vraiment intéressante. Si cela a du sens de la mener dans l'ordre, je pense que c'est logique. Je ne pense pas que nous allons perdre grand-chose en demandant au ministre de venir au début de 2026. Je comprends l'intérêt de faire venir des gens ici, mais je ne vois pas vraiment pourquoi cela doit se faire dans cinq jours et quel en est l'avantage. Je pense que cela lui donnerait l'occasion de devenir ministre et de prendre connaissance du dossier. Je comprends qu'il a été député et qu'il a de l'expérience, mais je ne pense pas que nous perdions grand-chose en reportant sa comparution à 2026. Je pense que nous faisons déjà un excellent travail et que nous pourrions maintenir cette dynamique. Je sais que c'est encore frais dans mon esprit. C'est ce que j'en pense.

La présidente: Nous avons encore des fonctionnaires prêts à témoigner lundi prochain. Nous pourrions les faire venir, que le ministre soit d'accord ou non. Je crains que, si nous attendons trop longtemps la réponse du ministre, nous n'ayons pas le temps d'inviter d'autres témoins. Nous devrions alors reporter l'étude à la nouvelle année.

Allez-y, madame Thomas.

Rachael Thomas: Je comprends la question concernant le ministre. Je sais que le ministre avait été invité pour le 8 décembre et qu'à l'origine, le ministre Guilbeault avait accepté. Il avait accepté cette invitation et nous en étions très heureux. Maintenant, il y a eu un changement de ministre. La fonction reste la même. Le dossier reste le même. Je pense que nous pouvons continuer à adresser l'invitation à la fonction, qui est désormais occupée par un nouveau ministre, M. Miller, et voir ce qu'il en dit.

L'autre point est qu'il semble être quelque peu acquis, je dirais, que cette étude va se poursuivre, mais les membres ici présents n'en ont pas convenu.

La motion de l'étude prévoyait quatre réunions, un échéancier qui se conclura mercredi. Une autre discussion s'impose, en ce qui concerne l'étude en cours et la question de savoir si les membres ici présents souhaitent la prolonger et, dans l'affirmative, pour combien de temps.

Je ne veux pas qu'il y ait de suppositions et j'aimerais que cela soit clairement défini, s'il vous plaît.

La présidente: Je pense que, lors de notre discussion initiale, MM. Champoux et Myles souhaitaient poursuivre cette étude. Peut-être que l'un de vous deux pourrait le proposer.

Allez-y, monsieur Champoux.

[Français]

Martin Champoux: Soit dit en passant, je suis tout à fait d'accord avec Mme Thomas sur le fait que nous avons deux sujets à débattre. Effectivement, personne n'a encore conclu que nous allions poursuivre cette étude. C'est un souhait que j'ai exprimé, et je sentais que d'autres le souhaitaient aussi. Cependant, nous n'avons pas conclu que nous allions poursuivre l'étude. Nous devons aussi avoir cette discussion.

La première question à laquelle nous devons répondre, c'est de savoir si nous maintenons l'idée de recevoir le ministre lundi. Nous devons aussi nous demander si nous souhaitons quand même recevoir les fonctionnaires du ministère, si le ministre ne vient pas.

Personnellement, je souhaite que nous maintenions la décision d'inviter le ministre à comparaître. Si le ministre ne peut pas venir, je préfère attendre après les Fêtes pour recevoir le ministre et les fonctionnaires plutôt que de recevoir seulement les fonctionnaires.

Si nous voulons régler la question de l'invitation à comparaître concernant le ministre, je voudrais que nous lui lancions l'invitation. Faisons comme si le ministre Miller sera avec nous lundi prochain, comme c'était prévu. Si c'est impossible, je reporterais alors la rencontre avec le ministre et les fonctionnaires en 2026.

[Traduction]

La présidente: Si le ministre ne peut pas comparaître lundi prochain, voulons-nous entendre les fonctionnaires? Qu'en pensent les membres? Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet?

David Myles: Je pense que c'est logique. Je suis d'accord avec M. Champoux.

Je tiens également à présenter mes excuses à Mme Thomas, car nous avons en quelque sorte sauté aux conclusions, et cela nécessite également une discussion distincte, mais je suis plutôt d'accord.

Merci.

La présidente: Nous risquons de n'avoir aucun témoin lundi. Est-ce que cela vous convient à tous? Nous n'aurons pas le temps d'inviter d'autres témoins.

Donnez-moi un moment pour en discuter avec...

Je pense que nous sommes tous d'accord pour maintenir l'invitation faite au ministre et aux fonctionnaires.

Je suis désolée.

[Français]

Monsieur Ntumba, vous avez la parole.

• (1725)

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci, madame la présidente.

J'adhère au point de vue de M. Myles. Par contre, si le Comité maintient l'invitation du ministre et des fonctionnaires, il est possible qu'ils ne soient pas disponibles lundi. Nous risquons donc de manquer de témoins. Au lieu que le greffier revienne nous dire que le ministre n'est pas disponible, pourquoi ne pas envoyer l'invitation aux témoins, tout en maintenant telle quelle l'invitation du ministre? Même si le ministre n'est pas disponible lundi, nous ne manquerons pas de témoins.

La présidente: Le problème, c'est que ça peut coûter cher pour les témoins qui viennent de loin.

Bienvenu-Olivier Ntumba: D'accord, je comprends.

La présidente: Ils doivent prendre l'avion pour venir à Ottawa. Si nous annulons la réunion, ce ne serait pas gentil pour les témoins, et ça coûterait cher. Je pense donc que ce n'est pas une bonne idée.

[Traduction]

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir? Y a-t-il d'autres mains levées?

Sommes-nous tous d'accord pour maintenir l'invitation adressée au ministre et aux fonctionnaires pour lundi?

S'il n'est pas disponible, devons-nous simplement annuler la réunion? Est-ce bien ce dont nous avons convenu? Nous n'aurons pas le temps d'inviter d'autres témoins.

Allez-y, monsieur Généreux.

[Français]

Bernard Généreux: Nous sommes le 1^{er} décembre. Mercredi, ce sera le 3 décembre, si je ne m'abuse.

La présidente: Oui, et ce sera la quatrième réunion sur ce sujet.

Bernard Généreux: D'accord. Ce sera la quatrième réunion de ce comité sur le sujet.

Était-ce mercredi ou la semaine prochaine que nous voulions inviter le ministre?

La présidente: C'était lundi.

Bernard Généreux: D'accord. Ce serait lundi prochain. Nous pourrions donc inviter des témoins ce mercredi pour notre rencontre.

Le greffier: Nous avons cinq témoins ce mercredi. Il est question du lundi 8 décembre.

Bernard Généreux: D'accord.

Nous sommes lundi. C'est donc dans cinq jours ouvrables. J' imagine que nous pourrions avoir une réponse demain pour ce qui est de savoir s'il peut ou non venir. Nous sommes capables de les inviter. Dans ce cas, ça nous fera une cinquième rencontre sur cette étude, lundi prochain.

La présidente: Dans ce cas, nous devons décider si nous continuons l'étude après la quatrième réunion.

Monsieur Champoux, vous avez la parole.

Martin Champoux: Je vais aller un peu dans le même sens que M. Généreux.

L'invitation au ministre avait été acceptée par M. Guilbeault. Je pense donc que M. Miller sera en mesure de nous répondre très rapidement pour nous dire s'il sera là ou non lundi prochain.

Si nous apprenons mercredi qu'il ne peut pas venir, aurions-nous encore le temps d'inviter des témoins pour la rencontre de lundi? Évidemment, je pose cette question dans l'optique où nous décidons de poursuivre l'étude.

La présidente: Nous pouvons essayer.

Martin Champoux: D'après moi, nous pouvons effectivement essayer, et nous déciderons d'annuler la réunion de lundi après avoir eu toute l'information nécessaire.

La présidente: Monsieur Généreux, vous avez la parole.

Bernard Généreux: De mon côté, je comprends que les analystes ne prennent pas de vacances. Si nous voulons leur donner de l'ouvrage en leur faisant rédiger un deuxième rapport pendant le temps des Fêtes, pourquoi pas.

Je fais des farces.

Pour ma part, j'aimerais mieux que nous terminions l'étude le plus rapidement possible. Si nous voulons ajouter une réunion, ajoutons-la lundi prochain et annulons celle de mercredi. Mercredi, ce sera le 10 décembre, si je ne me trompe pas.

La présidente: Oui, ce sera bien le 10 décembre.

Bernard Généreux: Sans vouloir le dire publiquement, je dirai que nous avons une activité de Noël le 10 décembre. C'est la vérité. Je ne pense donc pas que nous aurions intérêt à planifier ça pour le mercredi 10 décembre, surtout que la réunion se termine à 18 h 30. Je pense que nous avons tous notre souper de Noël cette journée-là.

La présidente: Je pense que c'est la fête chez les conservateurs, alors il faut bien vous divertir.

Monsieur le greffier, vous avez la parole.

Le greffier: Pour être clair, mercredi, ce sera la quatrième réunion prévue. Si nous ajoutons une réunion lundi, il faudrait que le Comité soit d'accord. C'est ce qu'il faudrait demander.

Bernard Généreux: Si nous voulons voir tous les témoins qu'il était possible de voir...

Le greffier: Je ferai de mon mieux, mais les délais risquent de s'étirer un peu. Si j'invite les témoins ce mercredi pour lundi, ça nécessite de livrer des casques d'écoute, donc ça risque d'être serré.

Je vais faire de mon mieux, mais le risque est de ne pas avoir cinq témoins lundi.

La présidente: Monsieur Champoux, vous avez la parole.

Martin Champoux: Nous avons un plan.

Donnons jusqu'à mercredi au ministre pour nous répondre. Avec toute la bonne volonté de notre greffier, essayons de trouver quelques témoins pour lundi si, évidemment, nous décidons de poursuivre cette étude.

Ça m'amène au point suivant. Monsieur le greffier, devons-nous voter sur une motion pour ajouter ça?

● (1730)

Le greffier: Oui, c'est possible de le faire par une motion.

La présidente: Oui, c'est ça.

Martin Champoux: D'accord.

Dans ce cas, j'aimerais proposer que nous ajoutions trois réunions à l'étude sur les effets des influenceurs et des contenus des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents.

La présidente: M. Champoux propose donc de tenir trois réunions.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

[Traduction]

Allez-y, madame Thomas.

Rachael Thomas: Merci beaucoup, madame la présidente.

Sauf votre respect, j'ai une question à ce sujet. Je comprends que l'étude est très importante. Le problème avec ce genre d'études, c'est qu'elles peuvent se prolonger pendant assez longtemps. Il est difficile de savoir quand elles doivent prendre fin, car les témoignages sont très intéressants et semblent tous très pertinents et importants, je vous l'accorde.

Mon honorable collègue du Bloc a proposé plusieurs témoins qu'il souhaitait entendre. Je crois qu'à partir de mercredi, il aura entendu la plupart d'entre eux, sinon tous. Il y a bien sûr d'autres témoins qui ont été proposés par les libéraux et les conservateurs.

Je peux envisager de prolonger cette étude de deux réunions supplémentaires. J'ai du mal à imaginer qu'elle se prolonge au-delà, simplement parce que je sais que nous voulons examiner d'autres sujets.

La présidente: Allez-y, monsieur Myles.

David Myles: Je pense que deux réunions supplémentaires seraient appropriées. J'adore cette étude. Nous n'avons peut-être pas encore entendu d'autres témoins ou points de vue et, à en juger par la liste des témoins à venir, je sais qu'il y a aussi des voix très importantes.

Je pense que nous serions tout à fait satisfaits d'ajouter deux réunions, si c'est possible.

La présidente: Allez-y, monsieur Champoux.

[Français]

Martin Champoux: Deux rencontres, ça me convient très bien.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Nous pouvons toujours décider de prolonger l'étude si nous le souhaitons, après deux réunions supplémentaires.

Devons-nous voter, ou tout le monde est-il d'accord pour ajouter deux réunions?

Rachael Thomas: Je pense que nous sommes d'accord.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>